

provence
alpes agglo

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Travaux aux thermes de Digne-les-Bains

PAASSERELLE, service de transport à la demande
à l'échelle du Val de Durance

Aménagements de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie

Rénovation du centre culturel Simone Signoret à Château-Arnoux-Saint-Auban

SIMONE
SIGNORET

EXPOSITION RESTAURANT MÉDIATHÈQUE THÉÂTRE ENTRÉES

LIVRAISON
MÉDIATHÈQUE

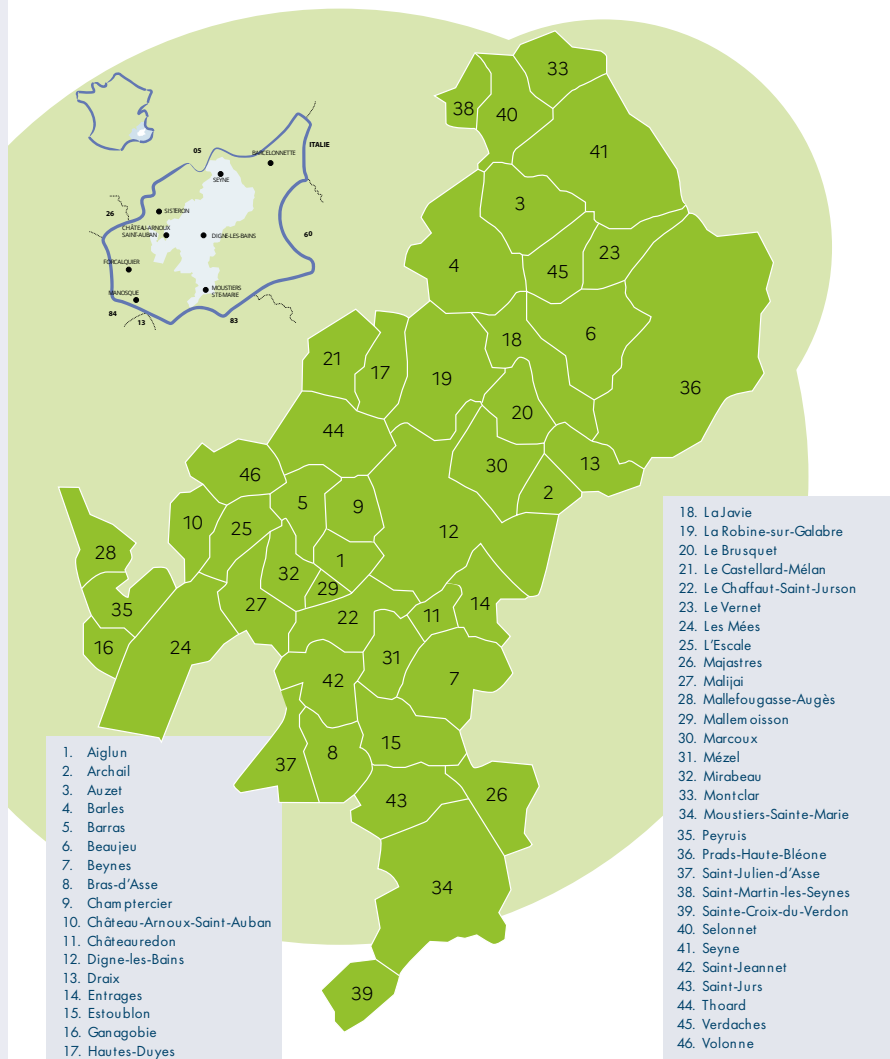
2025

SOMMAIRE

- P. 2** PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION EN BREF
- P. 4** BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES
- P. 6** GESTION DES DÉCHETS
- P. 8** MOBILITÉ ET TRANSPORTS
- P. 10** GESTION DE L'EAU
- P. 12** ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE
- P. 13** CULTURE - ÉDUCATION ET PRATIQUES ARTISTIQUES
- P. 16** PETITE ENFANCE ET JEUNESSE
- P. 18** ACTION SOCIALE - SERVICES DE PROXIMITÉ
- P. 19** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- P. 22** TRANSITION ÉCOLOGIQUE – MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
- P. 23** AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- P. 24** PROGRAMMES ET CONTRATS POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL
- P. 26** TOURISME
- P. 26** PLEINE NATURE
- P. 29** CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET BUREAU
- P. 30** LISTE ET COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS AU PUBLIC
- P. 31** ORGANIGRAMME DES SERVICES DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION EN BREF

UN TERRITOIRE COMPOSÉ DE 46 COMMUNES



LES CHIFFRES CLÉS DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

50 304

habitants au 1^{er} janvier 2025 (population légale totale)
soit 522 habitants de plus qu'en 2024.

412

agents et **1** conseil communautaire composé de **80** membres



937

mètres d'altitude en moyenne

32

habitants/km²

1 574

km² soit 23 % de la surface du département

ÉDITO

Chaque année, le rapport d'activité présente une vision d'ensemble de l'action de Provence Alpes Agglomération. Véritable outil de connaissance des projets et services portés par la communauté d'agglomération, il permet de mieux comprendre les compétences exercées par l'intercommunalité, les services du quotidien mis en œuvre ainsi que les investissements structurants engagés au service du territoire.

Ce rapport d'activité 2025 illustre toute la diversité des actions conduites sur l'ensemble des 46 communes de Provence Alpes Agglomération, notamment dans les domaines de la mobilité, du développement économique, de la transition écologique, de la culture, de la petite enfance, de l'eau et de l'assainissement, des déchets, de l'aménagement du territoire, du tourisme ou encore des activités de pleine nature.

Au fil des pages, vous découvrirez les projets et réalisations qui ont marqué l'année, parmi lesquels le lancement du service de transport à la demande PAASSERELLE et de l'application de covoiturage Karos, le déploiement de la collecte des biodéchets, l'inauguration du centre culturel Simone Signoret et de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie agrandis et rénovés, l'aménagement de la voirie de la zone d'activités des Sièyes, le démarrage des travaux de reconstruction des bassins de cure des thermes de Digne-les-Bains, l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ainsi que les grands rendez-vous qui ont animé la vie locale, à l'image du festival Inventerre et du Festival de l'Outdoor.

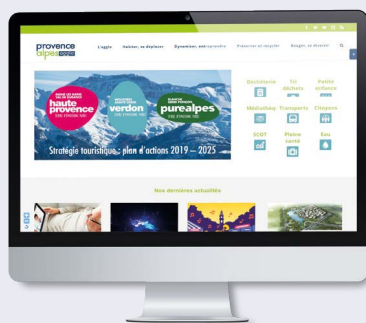
Au-delà de ces réalisations, ce rapport rend compte de l'ensemble des missions assurées au quotidien par Provence Alpes Agglomération, qu'il s'agisse des services publics de proximité ou de la mise en œuvre des programmes de développement territorial.

J'espère que cette lecture vous permettra de mieux appréhender la diversité des missions exercées par l'Agglomération et les moyens mobilisés, tout au long de l'année, au service des habitants et du territoire. ●

Je vous en souhaite une agréable lecture.

Julien DI BENEDETTO

Président de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains



www.provencealpesagglo.fr



Rapport d'activité 2025

Août 2026

Directeur de la publication : Julien Di Benedetto

Coordination : Julia Vuillier-Devillers

Maquette et mise en page : Mathilde Boudin-Queyrel

Crédit Photos : © Provence Alpes Agglomération,
Office de Tourisme de Digne-les-Bains Val de Durance.

Cartographies : Pigment Noir

Dépôt légal : N° ISSN 3000-9073

DÉPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Dépenses réelles hors dette

Fonctionnement :

43 690 815,95 €

Dont :

- Charges générales : 15 690 839,84 €
- Charges de personnel : 13 738 681,63 €
- Subventions, participations : 6 243 703,11 €
- Compensations fiscales : 7 873 757,60 €
- Reversement de fiscalité : 127 432,29 €
- Autres dépenses : 16 401,48 €

Investissement :

7 036 595,45 €

- Investissements directs : 7 036 595,45 €

SOIT un budget principal hors dette de 50 727 411,40 €

○ Répartition des dépenses par secteur

Administration générale (dont entretien bâtiments aggro, frais assemblée, communication...) :

5 908 723,86 € soit 11,65 %

Cotisations aux centres de secours :

2 307 379,82 € soit 4,55 %

Interventions sociales :

39 843,11 € soit 0,08 %

Culture :

6 593 087,79 € soit 13 %

Jeunesse (dont accueils collectifs de mineurs) :

902 362,18 € soit 1,78 %

Petite enfance (dont crèches) :

3 117 627,17 € soit 6,15 %

Opérations d'aménagement urbain, politique de la ville :

1 011 396,26 € € soit 1,99 %

Gens du voyage :

516 194,46 € soit 1,02 %

Voirie, circulations douces :

532 118,47 € soit 1,05 %

Éclairage public :

1 085 522,52 € soit 2,14 %

Sentiers, équipements de loisirs :

677 908,25 € soit 1,34 %

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

1 419 860,73 € soit 2,80 %

Eaux pluviales urbaines :

456 975,19 € soit 0,90 %

Déchets :

12 670 899,64 € soit 24,98 %

Développement économique :

1 109 669,40 € soit 2,19 %

Tourisme :

1 147 656,83 € soit 2,26 %

Reversement de fiscalité aux communes :

7 873 757,60 € soit 15,52 %

Transport (dont scolaire) :

3 016 212,79 € soit 5,95 %

Divers : 381 488,09 € soit 0,75 %

RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Recettes réelles hors dette

Fonctionnement :

48 981 008,70 €

Produits des services : 3 549 441,44 €

Impôts et taxes : 33 168 541,57 €

Dotations, participations : 11 319 070,25 €

Autres recettes : 943 955,44 €

Investissement :

6 994 352,52 €

Subventions : 1 749 617,76 €

FCTVA : 1 406 049,18 €

Emprunts : 2 000 000 €

Autres recettes : 58 782,97 €

Excédents de fonctionnement capitalisés :

1 779 902,61 €



LES 7 BUDGETS ANNEXES

Dépenses réelles	Fonctionnement	Investissement	Encours dette
Abattoir Digne-les-Bains	998 372,28 €	97 665,61 €	191 436,72 €
Abattoir Seyne	34 618,09 €	40 187,71 €	48 026,75 €
Transport urbain	1 425 483,02 €	105 556,19 €	576 000 €
Barrage irrigation Vaulouve	28 301,80 €	77 692,11 €	0 €
ZA La Cassine	195 760,93 €	100 813,20 €	117 415,83 €
Eau	8 687 354,19 €	2 940 035,82 €	4 683 045,06 €
Assainissement	4 587 802,48 €	1 881 141,26 €	5 961 863,64 €

CHARGE DE LA DETTE SUR LE BUDGET

Encours global au 31/12/2025 :

24 441 392,54 €

Dont

- Budget principal : 12 863 604,54 €
- Budgets annexes : 11 577 788 €

Annuité dette du budget principal :

1 288 115,40 €

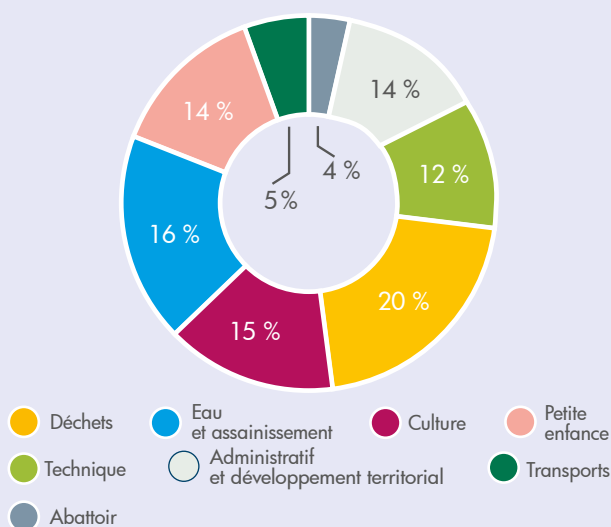
Dont

- Amortissement en capital : 1 027 694,01 €
- Intérêts : 258 821,39 €

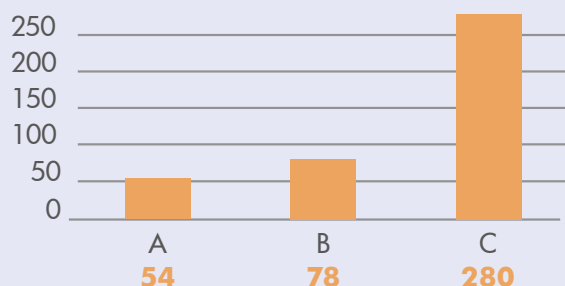
○ Ressources humaines

412 AGENTS AU SERVICE DES HABITANTS DONT 350 AGENTS PERMANENTS

Répartition des agents par domaines



Répartition des agents par catégories



Vers une dématérialisation des outils de gestion

La collectivité a engagé une démarche de dématérialisation de plusieurs outils de gestion :

- **Les titres restaurant** ont été dématérialisés dans le cadre d'un changement de prestataire. Cette démarche anticipe les futures dispositions réglementaires visant à interdire les supports papier.

- **La gestion du temps de travail** a également été modernisée, avec la mise en place d'un nouveau logiciel métier offrant un accès dématérialisé direct à chaque agent.

Ces orientations améliorent et fluidifient la gestion des ressources humaines, tout en s'inscrivant dans les engagements de la collectivité en faveur du développement durable.

Mise en place d'une complémentaire santé collective

Pour couvrir le risque santé de ses agents, la collectivité a engagé une démarche d'adhésion à la convention CDG04 / MNT. Trois niveaux de garanties sont proposés dans le cadre d'un contrat souple permettant une distinction entre l'assuré et ses ayants droit, ainsi qu'un maintien des tarifs des cotisations pendant 3 ans, sans délai de carence sur les prestations et sans questionnaire médical.

Chaque agent peut choisir entre :

- l'adhésion au contrat collectif, avec une participation de la collectivité à hauteur de 15 € nets par mois ;
- ou le maintien de sa couverture individuelle, sans participation employeur.

○ Biodéchets

UNE NOUVELLE COLLECTE DÉDIÉE AUX RESTES ALIMENTAIRES

Provence Alpes Agglomération a déployé, en septembre 2025, une **nouvelle collecte des restes alimentaires dans les communes les plus urbanisées du territoire** : Aiglun, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Les Mées, L'Escalé, Malijai, Mallemoisson, Peyruis et Volonne. **Des bornes dédiées aux déchets alimentaires ont ainsi été intégrées sur les points de collecte de ces dix communes.** Ce dispositif concerne près de 38 000 habitants et vient compléter les solutions de compostage individuel et collectif déjà existantes. L'objectif est de collecter **près de 1000 tonnes de biodéchets** chaque année.

Une fois collectés, les **restes alimentaires sont acheminés vers le biodéconditionneur BIODEVE**, implanté dans le parc d'activités de la Cassine à Peyruis, sur des terrains cédés par Provence Alpes Agglomération. Inauguré le 27 novembre 2025, cet équipement constitue le troisième site de ce type en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il transforme les déchets alimentaires collectés en une « soupe » organique destinée à la méthanisation : un procédé permettant la production de biogaz et de digestat utilisé comme engrais par les agriculteurs. Si cette dernière étape est aujourd'hui réalisée par un équipement de la vallée du Rhône, à terme, les restes alimentaires



du territoire ont vocation à être traités entièrement localement par l'**unité de méthanisation EVE** dont la mise en service est programmée fin 2027 à Château-Arnoux-Saint-Auban. ○

○ Réduction des déchets

RÉSULTATS CHIFFRÉS DU CHANGEMENT DE SYSTÈME DE COLLECTE

En 2023, Provence Alpes Agglomération a transformé son **système de collecte des déchets avec un objectif clair : réduire les ordures ménagères et améliorer le tri sur l'ensemble du territoire.** La nouvelle organisation repose sur un réseau de plus de 350 points de collecte et plus de 1 800 colonnes dédiées aux différents flux : ordures ménagères résiduelles, emballages, verre, papier et cartons. Tous les flux sont regroupés en seul point (y compris les restes alimentaires), traduisant un geste de tri facilité pour les habitants.

Les résultats sont encourageants : entre 2023 et 2025, les **ordures ménagères résiduelles ont diminué de 24 %, passant de 293 à 223 kg par habitant.** Le territoire se situe désormais sous les moyennes départementale (319 kg), régionale (350 kg) et nationale (246 kg). Le tri progresse également avec **+15 % pour le verre, +46 % pour les emballages et papiers, et +62 % pour les cartons.**

Cette dynamique positive, consolidée par d'autres actions comme le déploiement de 22 plateformes de compostage partagé en 2024 et la poursuite de la vente de composteurs individuels, devrait se renforcer avec la nouvelle collecte des restes alimentaires dont les effets seront pleinement visibles fin 2026. ○

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2023 ET 2025

ORDURES
MÉNAGÈRES
-24%

VERRE
+15%

EMBALLAGES
+ PAPIERS
+46%

CARTONS*
+62%

* collectés en déchèteries
et en points de collecte



TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET NOUVELLES FILIÈRES EN DÉCHÈTERIE

Provence Alpes Agglomération gère un réseau de huit déchèteries et une aire de dépôt. En 2025, elle a réalisé des investissements pour **mettre ses infrastructures aux normes, moderniser le service, accompagner l'évolution des pratiques de tri et réduire les déchets orientés vers le tout-venant traité par enfouissement** au même titre que les ordures ménagères.

De **nouvelles filières** ont également été déployées pour permettre de recycler des déchets jusque-là non valorisés : les jeux et jouets, les articles de sport et de loisirs, les équipements de bricolage et de jardinage.

Une nouvelle filière dédiée aux poêles, casseroles et équipements de cuisine



complètera ce dispositif début 2026.

L'année 2025 a par ailleurs été marquée **par des travaux d'amélioration et d'installation. Le pont-bascule de la déchèterie de Château-Arnoux-Saint-Auban a été entièrement**

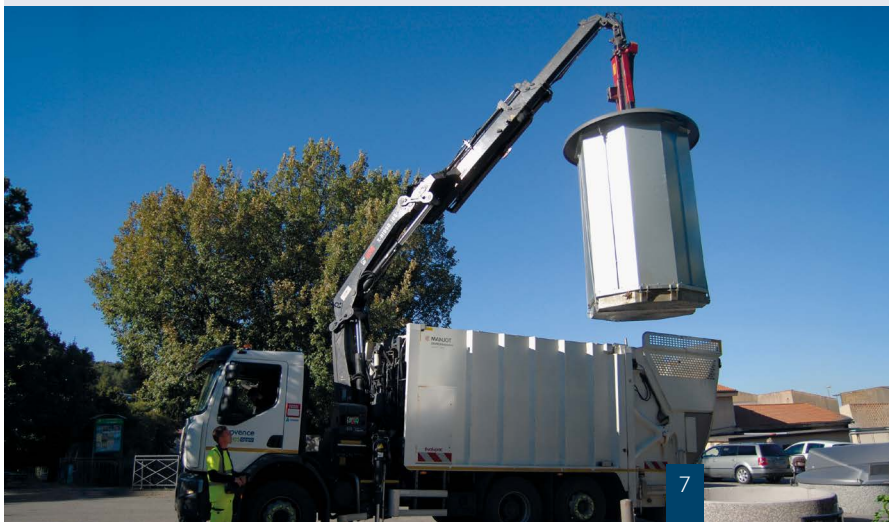
renové avec le remplacement des capteurs, des câbles et des interfaces de gestion et un nouveau pont-bascule associé à un système de contrôle d'accès a été installé à Seyne, avec une mise en service prévue en 2026. ○

Achat

de nouveaux véhicules de collecte

Provence Alpes Agglomération poursuit le renouvellement et le renforcement de son parc de véhicules pour accompagner l'évolution du service de collecte, améliorer les conditions d'exploitation et optimiser son coût. Plusieurs investissements majeurs ont ainsi été engagés : **deux nouveaux camions bennes à ordures ménagères équipés de grues** sont déjà en service, tandis que **cinq autres véhicules du même type ont été commandés**. Trois seront livrés au premier trimestre 2026 et deux supplémentaires rejoindront la flotte d'ici fin 2026. **Cette opération bénéficie d'un soutien financier de l'État via une subvention DETR de 70 000 €.**

Le parc est également renforcé par **l'acquisition d'un véhicule dédié à la collecte des restes alimentaires** assurant le lavage automatique des bacs à chaque passage. ○



Vente de composteurs individuels

En 2025, **321 composteurs individuels** ont été vendus à tarif préférentiel, portant à **plus de 2200 le nombre total de ventes réalisées depuis le lancement** en 2022. ○



PAASSERELLE, UN SERVICE INNOVANT DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Lancé en juin 2025, PAASSERELLE est un service de transport à la demande innovant conçu pour répondre aux spécificités du territoire et aux besoins concrets des habitants de la Moyenne-Durance. Cette expérimentation, prévue sur une durée initiale de six mois, s'appuie sur plusieurs études ayant mis en évidence des besoins importants de déplacement sur ce secteur, ainsi qu'un lien direct entre mobilité et accès aux soins.

PAASSERELLE dessert huit communes de la Moyenne-Durance (Château-Arnoux-Saint-Auban, Peyruis, Ganagobie, Malijai, Mallefougasse, Les Mées, L'Escal et Volonne). Adapté aux personnes à mobilité réduite, ce service de transport en porte-à-porte est accessible à toute personne majeure ou mineure accompagnée, résidant ou non dans les communes concernées. Il peut être utilisé pour tout motif de déplacement : rendez-vous médicaux, démarches administratives, courses, visites ou loisirs.



Les réservations se font via l'application mobile PAASSERELLE, le site internet ou par téléphone auprès de France Services du Val de Durance, à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Le fonctionnement du service s'appuie sur un algorithme intelligent développé par la société IOKI. Celui-ci permet d'optimiser les trajets en temps réel en fonction de l'ensemble des réservations enregistrées pour favoriser la mutualisation des trajets et l'efficacité globale du service.

Ce dispositif est mis en place par Provence Alpes Agglomération avec le soutien du Hub CoLab for Silver (Fondation Toyota pour la Mobilité, CEA, Macif) et de l'Agence Régionale de Santé 04. ○

Chiffres clés 2025

Plus de **740** trajets effectués entre juillet et décembre 2025,
une **trentaine** de clients différents
chaque mois dont une majorité de seniors.

KAROS – PROVENCE ALPES COVOITURAGE

Aujourd'hui, près de 80 % des trajets domicile-travail sur le territoire s'effectuent en voiture individuelle, avec une seule personne à bord.

Provence Alpes Agglomération s'est appuyée sur ces flux existants pour développer un service de covoiturage subventionné. L'objectif : renforcer l'offre de mobilité du territoire tout en encourageant des habitudes de déplacement plus écologiques, moins émettrices de CO2, et plus économiques.

Lancée en août 2025, l'application **Karos** – **Provence Alpes Covoiturage** vise ainsi à faciliter le partage des trajets du quotidien, en particulier les déplacements domicile-travail.

Elle est entièrement gratuite pour les usagers, qui ne règlent que le coût

de leur trajet, sans commission ni frais d'inscription.

Pour encourager son appropriation, la collectivité a consacré une enveloppe de 10 000 € à un **dispositif incitatif** permettant de subventionner chaque trajet effectué via l'application durant la première année :

- Coût du ticket passager : 0,50 € jusqu'à 30 km, puis 0,10 €/km
- Rémunération du conducteur : 2 € jusqu'à 20 km puis 0,10 €/km.

La différence entre les deux est prise en charge par l'agglomération.

Ainsi, entre août et décembre 2025, plus de 940 personnes se sont inscrites sur l'application, 776 trajets ont été partagés et 17 068 trajets ont été proposés. ○

provence alpes covoiturage

Inconnus au départ, copilotés en chemin !

KAROS - PROVENCE ALPES COVOITURAGE

Le réflexe malin pour vos trajets quotidiens : Économique, simple, local.

Avec la participation financière de l'État au titre du Fonds Vert – France Nation Verte

provence alpes covoiturage KAROS



Chiffres clés 2025

Réseau urbain TUD

- 4** lignes annuelles
- 1** service à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite et 85 ans et plus
- 125** arrêts de bus
- 16** conducteurs, **8** autobus et **2** navettes
- 232 941** kms parcourus par an
- 330 624** voyages par an

2 643 inscrits en 2025
1 987 475 € de budget



Réseau interurbain

- 7** lignes régulières et
- 39** services scolaires
- 1 800** élèves transportés au quotidien
- 45** autocars
- 359 766** km parcourus annuellement
- Budget : **2 724 432 €**

Source : Service Transports PAA

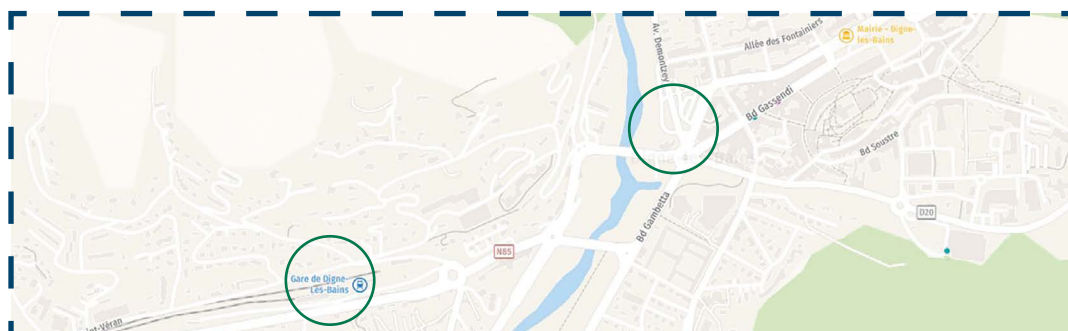
AVANCEMENT DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DES GARES ROUTIÈRE ET FERROVIAIRE À DIGNE-LES-BAINS

Dans la continuité des études menées, Provence Alpes Agglomération a bénéficié d'un accompagnement du Cerema, via le dispositif Action Cœur de Ville, pour définir un schéma d'articulation des pôles de mobilité et élaborer des **scénarios de desserte autour de la gare routière**. Ce site présente des contraintes importantes : foncier limité, sécurité des piétons à garantir, saturation en heure de pointe et enjeux forts de correspondances scolaires.

Parallèlement, l'agglomération a signé, avec la Ville et SNCF

Gares & Connexions, la **convention «Site pilote – Quartier de gare» concernant le site de la gare ferroviaire**.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du dispositif porté par la Banque des Territoires, associant également la Région, futur propriétaire d'une partie du foncier. L'objectif est de construire un programme d'actions concerté, avec une répartition claire de la maîtrise d'ouvrage, afin de redynamiser le site pour en faire un lieu de vie et de mobilités, notamment dans la perspective du retour du train des Pignes en 2027. ○



CRÉATION D'UN POSTE DE RELEVAGE POUR LE QUARTIER DES GRANGES À MALIJAI



En 2025, le quartier des Granges à Malijai a été raccordé au réseau d'assainissement collectif. Le réseau d'eau potable a également été renouvelé à l'occasion de ces travaux qui comprenaient :

- la création d'un réseau séparatif de collecte gravitaire des eaux usées des bâtiments existants sur 130 m
- la création d'un poste de refoulement d'eaux usées
- la création d'un réseau de refoulement sur 335 m, dont une traversée de route départementale réalisée en fonçage
- le raccordement sur le réseau gravitaire existant relié à la station d'épuration
- le renouvellement de la canalisation d'eau potable sur 365 m.

Cette opération a permis de mettre en conformité l'assainissement des habitations existantes, dont les installations autonomes étaient non conformes, et de mettre en place les réseaux humides nécessaires en vue de l'urbanisation du secteur. ○

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA BLÉONE

Depuis 2017, Provence Alpes Agglomération, la Ville de Digne-les-Bains et le Syndicat Mixte Asse Bléone (SMAB) travaillent sur un programme de travaux conséquent pour la suppression ou l'aménagement des quatre seuils transversaux présents sur la Bléone, dans la traversée de l'agglomération Dignoise.

Il s'agit de restaurer les continuités écologiques, c'est-à-dire de permettre la circulation des poissons et le libre écoulement des sédiments vers la Durance. Ces travaux concourent également à la gestion du risque d'inondation dans l'agglomération dignoise.

Le dernier chantier de ce programme a débuté en 2025 et se terminera en fin d'année 2026 au niveau du seuil protégeant la conduite d'eaux usées qui traverse la Bléone entre la zone St Christophe en rive droite et le plan de Gaubert en rive gauche. Une nouvelle canalisation de transfert des eaux usées a été implantée à 5 m sous le lit de la Bléone. Les eaux usées passent désormais d'une rive à l'autre grâce à un principe de siphon. Estimée à 3,2 millions d'euros et financé à 97 % par l'Agence de l'Eau, cette dernière opération permettra à la Bléone de retrouver son cours naturel fin 2026. Les graviers pourront naturellement être transportés vers la Durance et les espèces animales (poissons notamment) pourront à nouveau circuler sans entrave jusqu'au barrage de Malijai. ○

Chiffres clés

62 collaborateurs sont engagés au quotidien pour une gestion durable de la ressource en eau et la protection des milieux naturels. Le service est structuré autour de **3** pôles géographiques (Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains et Seyne), qui assurent la gestion de la relation avec ses plus de **33 000** usagers, et les tâches d'exploitation technique sur ses ouvrages et réseaux :

Eau potable

33 481 abonnés
110 captages
170 réservoirs d'eau potable
85 pompages
925 kilomètres de réseaux enterrés

Volume consommé en 2025 :

2,85 millions de m³

Volume prélevé en 2025 :

6,40 millions de m³

Assainissement des Eaux usées

29 957 abonnés
55 stations d'épuration
45 postes de relevage d'eaux usées
525 kilomètres de réseau de collecte des eaux usées

Source : Régie Eaux PAA



RÉALISATION ET MISE À JOUR DE SCHÉMAS DIRECTEURS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement constituent des documents de référence pour la planification, la hiérarchisation et la programmation des investissements du service. Ils conditionnent également l'octroi de subventions par certains organismes comme l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), l'un des principaux financeurs des investissements du service.

Or, sur les 45 communes de Provence Alpes Agglomération disposant d'un service public d'eau potable et sur les 37 communes disposant d'un service public d'assainissement collectif, seules 13 sont dotées d'un schéma directeur d'eau potable postérieur à 2015, et 8 d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées. La mise à jour ou l'établissement de

ces schémas constitue donc, pour le service Eau et assainissement, un travail de grande ampleur à mener à court terme. Cette démarche a débuté en 2025

pour les communes du Brusquet (eau et assainissement), des Mées (assainissement), de Seyne (assainissement), de Chateaufort et de Mézel (eau et assainissement). ○



FOCUS SUR LA STATION D'ÉPURATION DE DIGNE-LES-BAINS



La station d'épuration de Digne-les-Bains traite les eaux usées des communes de Digne-les-Bains, Champserrier et Marcoux, ce qui représente près de 18 900 habitants.

Elle assure le traitement des effluents par un procédé de boues activées avant leur rejet dans le milieu naturel. En 2025, 1 398 148 m³ d'eaux usées ont ainsi été traitées par la station. Les boues issues du traitement sont ensuite valorisées par compostage ou épandage agricole, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

La gestion de la station est confiée par Provence Alpes Agglomération à Suez dans le cadre d'une délégation de service public. ○

Une opération coordonnée avec la Ville sur l'allée des Fontainiers

La Ville de Digne-les-Bains porte un projet d'aménagement de l'allée des Fontainiers et des voies adjacentes. Considérant la nécessité de renouveler ses réseaux et l'intérêt de coordonner les interventions, Provence Alpes Agglomération a engagé une opération visant à renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur ce secteur.

Compte tenu de l'encombrement important du sous-sol en matière de réseaux, de la présence d'un canal, de l'étroitesse de la chaussée et des contraintes de circulation, le choix s'est porté sur une réhabilitation du réseau d'assainissement et des regards existants permettant de rétablir l'étanchéité de l'ouvrage et de lui redonner des caractéristiques mécaniques compatibles avec les sollicitations auxquelles il est soumis.

Après le chemisage de la canalisation d'adduction d'eau potable réalisé en 2023, le collecteur d'eaux usées a été chemisé et les regards réhabilités en 2025.

Le renouvellement des branchements d'eaux usées, du réseau de distribution et des branchements d'eau potable sera quant à lui réalisé conjointement avec la Ville dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, lors d'une nouvelle phase de travaux prévue en 2026 et 2027. ○

○ Eaux pluviales

UN RÈGLEMENT POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

En avril 2025, Provence Alpes Agglomération a adopté le règlement du service public des eaux pluviales urbaines qui s'applique aux 46 communes du territoire.

Ce document permet de fixer les principes de gestion des eaux pluviales et de préciser le cadre réglementaire applicable à tout projet d'aménagement et de construction situé en zone urbaine. Il rappelle les responsabilités des collectivités et des usagers ainsi que les mesures techniques obligatoires ou recommandées. ○

Retrouvez ce règlement sur www.provencealpesagglo.fr ou directement en scannant ce QR code :



Chaque année, l'agglomération réalise un ensemble de travaux de gestion des eaux pluviales urbaines destinés à prévenir les sinistres, à entretenir les réseaux existants et à accompagner les communes dans leurs opérations d'aménagement. Le budget 2025 du service s'élevait ainsi à 436 000 € HT dont 312 000 € HT d'investissement permettant notamment la création et le renforcement de plusieurs réseaux d'eau pluviales urbaines et l'aménagement d'un bassin de rétention. En 2025, il a été décidé de porter à 600 000 € HT le programme de travaux pour les années à venir. ○

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE CHEMIN D'ACCÈS DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DES SIÈYES

Provence Alpes Agglomération a réalisé des travaux d'aménagement sur le chemin des Alpilles qui dessert la zone d'activité des Sièyes à Digne-les-Bains.

Le chantier a permis la création de deux voies de circulation adaptées aux poids lourds qui fréquentent quotidiennement la zone, d'un giratoire facilitant leur retournement, ainsi que l'aménagement d'un cheminement sécurisé pour les riverains, cyclistes et piétons. Un réseau d'eaux pluviales, complété par un bassin de rétention, a également été mis en place pour limiter les phénomènes d'accumulation d'eau sur la chaussée lors des épisodes pluvieux.

Lancé en octobre 2025, le chantier s'est achevé début 2026, avec des plantations prévues à l'automne.

Son coût s'élève à 323 000 € HT, financé par Provence Alpes Agglomération, avec le soutien du Département à hauteur de 20 000 €. ○

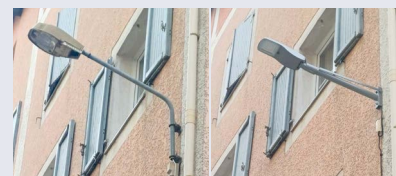


○ Éclairage public

Des luminaires plus performants et économes en énergie

Provence Alpes Agglomération poursuit la modernisation de son éclairage public en remplaçant les équipements existants par des luminaires plus performants et moins énergivores.

En 2025, plus de 600 luminaires à sodium situés à Digne-les-Bains ont ainsi été remplacés par des luminaires à LED. Cette opération a été financée par Provence Alpes Agglomération, avec le soutien financier de l'État, au titre du Fonds vert. ○



○ GEMAPI

Les travaux de confortement des digues des Mées déclarés d'utilité publique

Les crues de 1994 ont mis en évidence la fragilité du système d'endiguement des Mées et la nécessité de mieux protéger les habitants face aux crues de la Durance.

Une étude hydraulique et technique, menée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance pour le compte de Provence Alpes Agglomération, a ainsi permis de définir un programme de travaux visant à accompagner le déplacement des sédiments et graviers, restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau et protéger les habitations contre les inondations.

Après trois ans d'instruction, une enquête publique et une évaluation environnementale, la déclaration d'utilité publique autorisant ces travaux a été signée par le préfet en mars 2025.

Cette étape ouvre la voie pour la réalisation des travaux, estimés à 2,5 M€ HT, sous réserve de l'obtention des financements complémentaires nécessaires. ○

UN CENTRE CULTUREL SIMONE SIGNORET RÉNOVÉ ET AGRANDI



Le centre culturel Simone Signoret a fait l'objet d'une importante opération de rénovation et d'agrandissement, à la hauteur de son rôle structurant dans la vie culturelle du territoire. L'inauguration des travaux s'est tenue le 27 juin 2025.

Situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, cet équipement majeur regroupe la médiathèque Louis-Joseph, le Cinématographe, le restaurant Le Stand'Up ainsi que l'entrée du Théâtre Durance. Or, près de 40 ans après sa construction, le bâtiment nécessitait une modernisation en profondeur.

Provence Alpes Agglomération a ainsi réalisé une opération d'envergure visant à agrandir les espaces, optimiser leur fonctionnement, améliorer les performances

énergétiques du bâtiment et renforcer la cohérence esthétique ainsi que l'accessibilité du site.

Ce chantier a permis une extension de 200 m² du bâtiment au bénéfice des différentes structures, ainsi qu'une refonte de l'identité visuelle et de la signalétique du site. Il s'inscrit également dans une démarche exemplaire en matière de rénovation énergétique, avec la mise en place d'un système de chauffage et de rafraîchissement valorisant les apports climatiques locaux, le renforcement de

l'isolation, et l'installation de protections solaires sur l'ensemble des baies vitrées pour un confort thermique optimal.

Réalisés de l'été 2023 au printemps 2025, les travaux ont été menés en veillant à maintenir autant que possible la continuité des services, notamment grâce à la mise en place d'une médiathèque éphémère et d'une aide aux activités commerciales impactées par les travaux.

Cette opération, d'un montant de 3,87 millions d'euros HT, était portée par Provence Alpes Agglomération, avec le soutien de l'Union européenne, de l'État, de la Région Sud et du Département des Alpes-de-Haute-Provence. ○

LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE AU CŒUR DU TERRITOIRE

Le réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération rassemble 14 médiathèques municipales et associatives conventionnées ainsi que trois têtes de réseau directement gérées par l'Agglomération à Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains et Les Mées. Lieux d'accueil et de prêt documentaire, les médiathèques sont aussi de véritables espaces de vie et d'animation culturelle, déployée dans et hors les murs, en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux. ○

Les temps forts de l'année

7^e édition de la résidence d'illustrateur jeunesse
Aude Wiard était l'artiste invitée de la résidence d'illustrateur jeunesse organisée par le réseau en avril 2025. Dans le cadre de sa résidence, des expositions ont été présentées à Digne-les-Bains et Les Mées, 16 classes ont été accueillies sur l'ensemble du réseau et des ateliers publics ont été organisés dans huit communes.

Co-production du spectacle L'Absent(e)

La médiathèque de Digne-les-Bains a accueilli le Begat Theater pour une résidence de création qui a abouti à la co-production du spectacle « L'absent(e) ».

Dix habitants ont été associés au processus de création de ce spectacle participatif, immersif et déambulatoire présenté à la médiathèque.

Mois de la BD

De nombreuses animations ont été organisées à l'occasion de la 4^e édition du mois de la BD, qui comptaient 15 auteurs et autrices invités. Parmi les temps forts, le groupe Zenzika a présenté, au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, le BD-concert La Bête, adapté de la bande dessinée Le Marsupilami de Frank Pé et Zidrou.



Un auteur, 3 ateliers, 3 publics : Julien Delmaire

Un partenariat avec la médiathèque départementale a permis d'accueillir, sur le réseau, le romancier et poète Julien Delmaire qui est allé à la rencontre des jeunes du lycée Pierre-Gilles-de-Gennes, des détenus de la maison d'arrêt de Digne-les-Bains et des demandeurs d'asile pour des ateliers d'écriture poétique et de slam. ○

Chiffres clés 2025

17 sites

215 217 documents

236 686 prêts dont
14 878 prêts entre médiathèques

Un accès numérique à **1 300** cours
et **5 000** films (3 609 connexions)

ÉCOLE D'ART IDBL : RETOUR SUR QUELQUES EXPOSITIONS MARQUANTES



Les étudiantes et étudiants de la classe préparatoire publique en art ont suivi un atelier de plusieurs mois qui a abouti à l'exposition « Souffle. Ecouter, voir » présentée au Bild, galerie de l'école d'art. Cette exposition réunissait les œuvres de dix artistes, conservées au FRAC Sud et à l'artothèque de Miramas. Elle était accompagnée de plusieurs projections en partenariat avec les Rencontres cinéma de Digne-les-Bains. Une façon pour de futurs artistes de se professionnaliser, tout en offrant des temps de découverte au public.

1 En mars 2025, à l'occasion des portes ouvertes de la classe prépa, une rencontre a été organisée avec deux anciens étudiants : Anna Lamsfuss – artiste scénographe, et Andy Grandillon – étudiant à l'école supérieure d'art de Caen. Ce rendez-vous a permis aux lycéens et à leur famille de mieux comprendre le parcours d'études et les débouchés liés au milieu de l'art.

2 En novembre 2025, ce fut au tour de l'atelier gravure d'exposer à l'Atrium une centaine d'estampes produites en lien avec la Crypte archéologique de Notre-Dame du Bourg, avec l'accompagnement de Josiane Richaud, attachée de conservation au patrimoine à la Ville de Digne-les-Bains. ○

L'école d'art idbl en chiffres

468 élèves inscrits pour l'année scolaire 2025-2026 dont
17 étudiants en classe préparatoire
65 cours ou ateliers hebdomadaires proposés dans **12** disciplines
1400 visiteurs venus découvrir les expositions de l'année

Et aussi...

- Subvention du Département des Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre du Nouveau schéma directeur départemental
- Relance d'une convention cadre/partenariat avec le pôle Ambulo

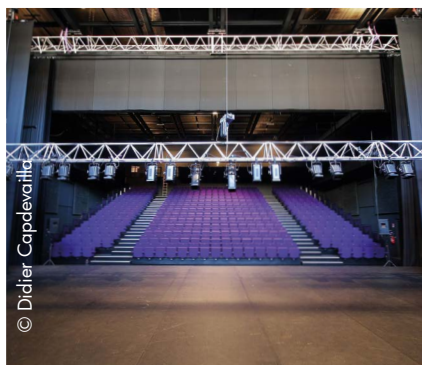
Focus sur la classe prépa

En 2025, le Ministère de la Culture a réitéré sa confiance à l'école d'art idbl pour la qualité de la formation post-bac proposée au sein de sa classe préparatoire publique. Cet agrément, délivré à une vingtaine de formations publiques à l'échelle nationale, confirme l'excellence du travail mené au sein de cet établissement, et l'accessibilité à l'enseignement supérieur artistique qu'il représente pour les jeunes du territoire. Dans le souci de pratiquer une tarification la plus juste possible, la prise en compte du quotient familial pour les jeunes se présentant à cette formation a été votée par le Conseil communautaire en décembre 2025. En fonction des années, 50 à 80 % des étudiants de cette formation sont boursiers. ○



LE CINÉMATOGRAPHE

En 2025, le Cinématographe a célébré ses 40 ans lors d'une soirée conviviale et festive, marquée par un concert de l'école de musique Arlette Vial, une rétrospective et la projection surprise du film *Les Demoiselles de Rochefort*, en hommage à Agnès Varda, qui fut la marraine du cinéma lors de son inauguration. La délégation de service public de Provence Alpes Agglomération a été confiée en 2025 à l'association le Cinématographe. Ce cinéma est classé Art et Essai, tout public, et bénéficie du label Jeune Public. Il est également pilote départemental de dispositifs d'éducation à l'image, permettant chaque année à près de 4 900 élèves, de la maternelle au collège, d'accéder à des œuvres cinématographiques et à des accompagnements pédagogiques autour du cinéma. ○



LE THÉÂTRE DURANCE

La programmation 2025 du Théâtre Durance comprenait 41 spectacles pour 118 représentations, dont 37 hors-les-murs avec un temps fort : la 15^e édition des Escapades. Au total, 23 335 personnes ont bénéficié de ses actions (spectacles, ateliers, rencontres, etc.).

Cette saison a également été marquée par le lancement du temps fort Écoute et du module de la Petite Fabrique « On s'arrête et on réfléchit ».

Le soutien aux compagnies s'est poursuivi avec 163 jours cumulés de résidences et 141 398 € d'aides financières accordées aux projets artistiques.

En 2025, Provence Alpes Agglomération a financé le Théâtre à hauteur de 546 000 € pour son fonctionnement et 15 000 € pour ses investissements. ○

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ARLETTE VIAL

L'école de musique Arlette VIAL à Château-Arnoux-Saint-Auban fait vibrer le territoire depuis près de 50 ans. Comptant 180 inscrits, elle propose près de 80h d'enseignements hebdomadaires avec des cours individuels et collectifs dans de nombreuses disciplines (cuivre, instruments à vent, à cordes, etc.). L'école offre une formation musicale en parcours libre ou en cursus jusqu'au 2^e cycle et permet aux élèves d'exercer leurs talents lors de diverses rencontres comme les 40 ans du Cinématographe, la Fête de la musique, ou encore le concert d'Harmonie avec le conservatoire départemental... ○



L'ATELIER DE MUSIQUES IMPROVISÉES

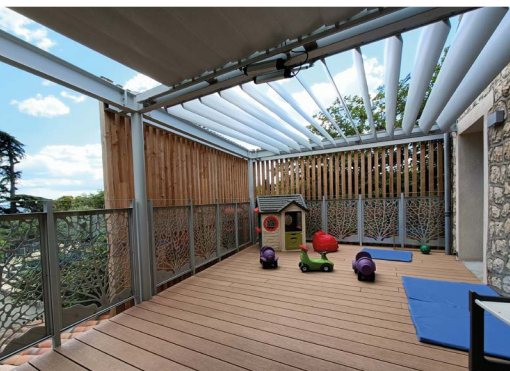
L'association Atelier de Musiques Improvisées (AMI) est à la fois un lieu de formation pour les formateurs, de formation pour les particuliers, un studio d'enregistrement et une salle de concerts intimiste située dans les locaux de la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban. L'AMI, c'est aussi la création au cœur des musiques improvisées et du Jazz, avec le label Durance. En 2025, l'association a reçu un soutien l'État via le FNADT pour la création de sa Web TV qui devrait voir le jour en 2026. Elle a également bénéficié du soutien financier de Provence Alpes Agglomération à hauteur de 15 000 €. ○

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Disposant d'une antenne à Digne-les-Bains et Manosque, le Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen constitue la tête de réseau du schéma départemental des enseignements artistiques. Il assure de ce fait la cohérence des enseignements en cursus et hors cursus à l'échelle départementale en éveil, danse, musique et théâtre tout en assurant des formations de formateurs. Comptant 939 élèves dont 429 de Provence Alpes Agglomération, le conservatoire organise également chaque année des dizaines de concerts, spectacles et auditions dans différents lieux du territoire. En 2025, Provence Alpes Agglomération a soutenu le conservatoire à hauteur de 582 079 € dans le cadre du cofinancement de ce syndicat mixte réunissant également le Département et la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération). ○



INAUGURATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA CRÈCHE DE MOUSTIERS



Le 7 mai, Provence Alpes Agglomération a inauguré les travaux de rénovation et d'agrandissement de la crèche « Les Petits Santons » à Moustiers-Sainte-Marie. D'une superficie de 245 m², soit 20 m² supplémentaires, l'équipement offre des locaux plus spacieux, lumineux et fonctionnels, adaptés aux besoins des enfants et des professionnels.

Les nouveaux locaux comprennent notamment une salle d'activités de plus de 70 m², ouverte sur une nouvelle terrasse bioclimatique de 40 m², trois dortoirs, des sanitaires modernisés, des espaces de rangement optimisés, une salle de repos pour le personnel ainsi qu'une cuisine semi-professionnelle permettant la mise en place d'un nouveau service de repas.

Des locaux provisoires ont été installés afin d'assurer la continuité de l'accueil des enfants durant les travaux.

Cette opération, d'un montant de 958 927,78 €, a bénéficié du soutien financier de l'État (DETR), du Département des Alpes-de-Haute-Provence et de la CAF des Alpes-de-Haute-Provence. ○

LE RELAIS PETITE ENFANCE AU SERVICE DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELS

En 2025, le Relais Petite Enfance (RPE) Les Frimousses a poursuivi son engagement auprès des familles et des assistantes maternelles du territoire afin de favoriser un accueil de qualité pour les jeunes enfants.

Le relais a accompagné 278 familles dans leurs recherches d'un mode de garde à travers des informations et conseils individualisés. Concernant les demandes de places dans les crèches de l'agglomération, 43 places ont été attribuées sur 91 demandes. Les familles sans solution en crèche intercommunale ont toutes été réorientées vers les assistantes maternelles agréées ou les crèches associatives du territoire.

Le soutien aux professionnels reste un axe fort de l'activité : 51 assistantes maternelles ont bénéficié d'un accompagnement individuel et 25 participent régulièrement aux temps d'animation proposés. Au total, 103 animations ont été organisées autour de la motricité, de l'éveil artistique, de la cuisine, des sorties culturelles et nature, contribuant au développement global de l'enfant et au renforcement du lien social.

Ce bilan met en évidence une dynamique territoriale active, tout en soulignant un besoin de développement de l'offre d'accueil pour répondre à l'ensemble des demandes des familles. ○

La santé et l'environnement au cœur des pratiques des structures petite enfance

Dans le cadre d'une démarche de santé environnementale accompagnée par le CODES, les crèches et le Relais Petite Enfance de Provence Alpes Agglomération ont mis en place des actions concrètes pour protéger la santé des tout-petits et réduire leur impact environnemental : nettoyage écologique des sols, utilisation de lessives maison, nettoyeurs vapeur et produits vaisselle plus sains, recours au savon de Marseille, au liniment et à des produits d'hygiène simples...

Les structures proposent également des goûters locaux, des repas bio, variés et équilibrés en lien avec le Programme National Nutrition Santé. Elles favorisent les jouets durables ou de seconde main, la réduction des déchets, les sorties nature et les activités d'éveil à l'environnement. ○



Des échanges culturels franco-allemands avec les accueils de loisirs

Du 21 au 27 juillet 2025, une vingtaine d'enfants âgés de 9 à 13 ans – moitié Français, moitié Allemands – ont séjourné ensemble au gîte des Sièyes de Provence Alpes Agglomération dans le cadre d'un échange franco-allemand organisé par l'accueil de loisirs La Sympathie.

Au programme : randonnée à la découverte de l'ichtyosaure à la Robine, visite du Musée Promenade, atelier sur les fossiles, accrobranche à Mallemoison, après-midi au plan d'eau de Digne-les-Bains, balade dans le centre historique et déambulation au marché provençal.

Ce séjour faisait suite à une première rencontre organisée au mois d'avril en Allemagne pour permettre aux jeunes français de vivre une expérience culturelle et humaine enrichissante. Il était organisé par l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) - gestionnaire de cinq accueils de loisirs de Provence Alpes Agglomération en délégation de service public - avec le soutien de l'OFAJ, de l'Union européenne et de Provence Alpes Agglomération. ○



Préparation de la CTG 2026–2030

En 2025, Provence Alpes Agglomération a engagé un travail de fond pour préparer le renouvellement de sa Convention Territoriale Globale (CTG), en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Objectif : **construire un projet social encore plus adapté** aux réalités du territoire et aux besoins de ses habitants. À la suite du bilan de la précédente CTG, un diagnostic a permis d'identifier les atouts du territoire et les défis à relever, notamment en matière de proximité et d'équité entre communes.

Plusieurs grandes orientations ont ainsi été identifiées pour poser les bases de la future CTG 2026–2030 :

- **Renforcer les services dédiés à la petite enfance**, à l'enfance et à la jeunesse,
- **Accompagner les familles et la parentalité**,
- **Faciliter l'accès aux droits et aux services**,
- **Soutenir la vie sociale** et les initiatives locales,
- **Améliorer la coordination** entre les acteurs du territoire.

Le travail mené s'appuyait sur la mobilisation de partenaires institutionnels, de communes, d'associations et de professionnels de terrain, permettant de croiser les regards pour co-construire des réponses adaptées. ○

Chiffres clés

Petite enfance

- **10** crèches au total offrant **211** berceaux

- 5** intercommunales ⇒ **120** places

- Digne « Les Premiers Pas » ⇒ 45 places
- Digne « Le Pitit Jardin » ⇒ 15 places le matin, 8 places l'après-midi
- Mallemoison ⇒ 30 places
- Moustiers ⇒ 15 à 20 places
- Beynes ⇒ 10 places

- 5** associatives ⇒ **90** places

- Digne « La Maisonnée » ⇒ 21 places
- Digne « Le Jardin Enchanté » ⇒ 20 places
- Seyne « La Ruche » ⇒ 18 places
- Montclar « Les P'tits Loups » ⇒ 10 places
- Volonne « Les Canailloux » ⇒ 21 places

Et aussi :

- **48** assistantes maternelles offrant 196 places supplémentaires
- **1** relais petite enfance Les Fimousses à Digne-les-Bains et
- 1** relais itinérant (RAMip)

Subventions accordées par Provence Alpes Agglomération aux structures petite enfance :

Le Jardin Enchanté Digne : 60 000 €

La Maisonnée Digne : 59 400 €

La Ruche Seyne : 65 000 €

Les Canailloux Volonne : 62 000 €

Les P'tits Loups Montclar : 33 000 €

La Marelle Enchantée Montagnac (enfants de Sainte-Croix du Verdon) : 6 000 €

Relais petite enfance RAMip Fruits de la passion en Moyenne

Durance : 4 647 €

MAM Les P'tits bouts Digne : 3 000 €

Total : 293 047 €

Enfance

- **7** accueils de loisirs offrant **355** places au total les mercredis et pendant les vacances scolaires, dont :
 - 5 en délégation de service public (IFAC) à Digne-les-Bains, Aiglun, Moustiers, Estoublon et l'Escale
 - 2 en régie directe au Brusquet et à Malijai

140 emplois générés (hors assistantes maternelles) dont :

- **62** agents de Provence Alpes Agglomération
- **80** agents dans les structures associatives

Soutien financier de la CAF et de la MSA aux structures petite enfance : 1 099 996,15 €, aux accueils de loisirs : 50 692,96 € et à l'animation de la CTG : 35 016,96 €

Source : Service Petite Enfance PAA

FRANCE SERVICES VAL DE DURANCE ET VALLÉE DE LA BLANCHE : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN



Droit, logement, impôts, recherche d'emploi, retraite, accès au numérique... Les structures France Services de Provence Alpes Agglomération poursuivent leur mission d'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives du quotidien.

Ces services de proximité jouent un rôle particulièrement important auprès des publics éloignés du numérique, en facilitant l'accès aux services publics et en proposant une aide personnalisée et accessible.

En 2025, **6 224 accompagnements** ont ainsi été réalisés par **France Services Val de Durance** à Château-Arnoux-Saint-Auban, et **4 730 accompagnements** par **France Services Vallée de la Blanche** à

Seyne, témoignant de l'utilité concrète de ces dispositifs sur le territoire.

Pour garantir un suivi rapide et efficace des demandes, ces structures s'appuient sur un réseau de partenaires locaux et nationaux. Ce dernier s'est renforcé en 2025 pour atteindre **12 partenaires nationaux**, avec l'intégration de l'Urssaf.

Une année riche en initiatives

L'année 2025 a également été marquée par **plusieurs temps forts** dont les Journées France Services organisées au mois d'octobre, des actions d'information et de sensibilisation au dépistage de cancers menées en partenariat avec la Ligue contre le cancer et des rencontres organisées avec les mairies et les associations locales pour

favoriser le travail en réseau, au plus près des besoins du territoire.

Des ateliers numériques ont par ailleurs été animés à destination des personnes peu à l'aise avec les outils informatiques. L'enjeu : leur permettre d'acquérir les bases essentielles pour leur démarches du quotidien, de la manipulation de la souris à l'envoi de mails avec pièces jointes, en passant par la navigation sur Internet.

Enfin, depuis l'été 2025, France Services Val de Durance favorise l'accès au service de transport à la demande PAASSERELLE de Provence Alpes Agglomération, en assurant la prise de réservation téléphonique pour les usagers en difficulté avec les démarches en ligne. ○

POLITIQUE DE LA VILLE

La Politique de la ville est une politique contractualisée entre l'État et la communauté d'agglomération visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Sur le territoire, elle concerne le secteur Centre-ville / Pigeonnier à Digne-les-Bains.

Ce dispositif permet de financer des actions spécifiques tout en favorisant la coordination des acteurs locaux. Dans ce cadre, en 2025, Provence

Alpes Agglomération a consacré **43900 euros au soutien de 22 opérateurs** parmi lesquels le Réseau Initiatives pour CitéLab et l'aide à l'entrepreneuriat, l'auto-école sociale Nos Routes Solidaires, le Conseil départemental d'Accès aux Droits mobilisé dans le soutien juridique, Les Petits débrouillards, Ludirunner, Le rugby club dignois, le centre équestre dignois, MARACA ou encore le centre social du CCAS.

Plusieurs rencontres ont également été animées pour faire vivre le réseau et soutenir les habitants dans leurs projets (comité d'animation territoriale, journée de sensibilisation, groupes de travail, mardis partenaires...). ○

Et aussi...

Soutien à la Mission locale à hauteur de 48 727 €.

UN CHANTIER D'ENVERGURE POUR LES THERMES



En 2025, l'agglomération a engagé une vaste opération de reconstruction des deux bassins de cure de son établissement thermal. Le projet comprend également la réhabilitation et la modernisation des espaces attenants - halles, salles d'attente, douches, menuiseries - et la refonte des systèmes de traitement de l'eau et de l'air. Il s'accompagne de travaux complémentaires réalisés par la régie des Thermes.

La première phase de travaux a débuté au premier trimestre 2025 avec la création d'un cheminement entre les Thermes et le Spa thermal, ainsi que l'adaptation du bassin aqualudique pour y accueillir les curistes. L'enjeu : **assurer la continuité de l'activité thermique** pendant toute la durée du chantier.

La seconde phase, lancée au deuxième semestre 2025, concernait la consignation et le dévoiement des réseaux, ainsi que la démolition des bassins.

Les travaux se poursuivront en 2026 et 2027 avec, notamment, la réalisation des fondations et des structures béton des nouveaux bassins, la pose des revêtements en inox, le second œuvre, la mise en place du nouveau système de désinfection au chlore gazeux et l'installation d'un ascenseur.

Chiffrée à 6 Millions d'euros HT, cette opération est portée par Provence Alpes Agglomération, avec le soutien financier de l'État, de la Région Sud et du Département des Alpes-de-Haute-Provence.

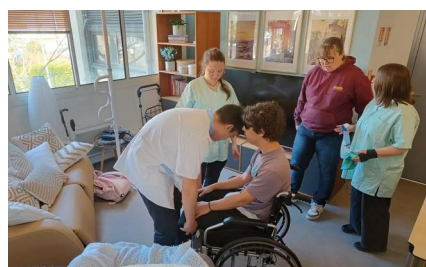
INAUGURATION DU CENTRE DE SANTÉ DU BRUSQUET

Le centre de santé solidaire du Brusquet a été officiellement inauguré le jeudi 18 décembre 2025, route de Digne. Il s'agit du 11^e centre de santé solidaire en France et du premier en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, marquant une étape importante dans la lutte contre les déserts médicaux. Porté par l'association Médecins Solidaires, en lien avec la commune du Brusquet et les communes voisines, le dispositif repose sur un collectif national de médecins généralistes engagés. Les praticiens se relaient pour assurer une continuité de soins, avec une présence médicale 50 semaines par an.

Ce projet a vu le jour grâce au soutien de la commune du Brusquet, de l'État, de l'Agence Régionale de Santé PACA, de la Région Sud PACA, du Département des Alpes-de-Haute-Provence, du programme LEADER via les fonds FEADER et de Provence Alpes Agglomération.



ORGANISATION DE VISITES, ATELIERS ET FORMATIONS À L'ATELIER 7.7



L'Atelier 7.7 est un living lab innovant, à la fois appartement témoin et lieu de formation dédié à la silver économie. En 2025, Provence Alpes Agglomération

a amplifié sa mise à disposition auprès des partenaires: France Travail, l'ADMR, la Populaire, mais aussi la MFR Bléone-Durance, le CODES 04 et le GRETA qui y ont organisé ateliers, visites et formations permettant aux étudiants et professionnels de découvrir et manipuler les équipements. L'appartement est **également ouvert sur rendez-vous** à toute personne en recherche de solutions pour adapter son logement, anticiper une perte d'autonomie ou accompagner un proche. **86 réservations** ont ainsi été réalisées en 2025.

Retour en images

Salon France Silver Eco à Cannes

Ce festival a été l'occasion, pour Provence Alpes Agglo, de présenter son service de transport à la demande PAASSERELLE en compagnie des partenaires du Hub Colab for silver, mais également de rencontrer et d'échanger avec des acteurs et élus engagés dans la filière du bien vieillir, dont Luc Broussy, président de France Silver Eco.



RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES DE DINIAPOLIS



L Espace Entreprises Diniapolis accueille porteurs de projet et professionnels dans des espaces de travail partagés situés au rez-de-chaussée et un hôtel d'entreprises situé au 1^{er} étage. L'animation et la gestion des espaces partagés, rénovés en 2022, ont été confiées par Provence Alpes Agglomération, à Initiative Alpes Provence. En 2025, ces espaces ont été réorganisés afin d'adapter l'offre aux besoins des usagers. La pièce principale du rez-de-chaussée est devenue un espace modulable (réunions, ateliers, formations) pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes et équipé d'un écran numérique tactile. L'espace de coworking a été déplacé pour accueillir quatre postes en open space et un bureau isolé facilitant les appels et visioconférences.

Le soutien à l'initiative économique et à l'insertion en quelques chiffres

41 431 € accordés à Initiative Alpes Provence
47 759 € accordés à l'Agence de Développement 04
48 727 € accordés à la Mission Locale

Retour en images

Assises de l'Économie Sociale et Solidaire

La CRESS PACA, la Chambre des Métiers des Alpes-de-Haute-Provence et Provence Alpes Agglomération ont coorganisé les Assises de l'ESS 04, mardi 4 novembre au palais des congrès de Digne-les-Bains. Cette 4^e édition, consacrée au thème « Bien vieillir à domicile : Un défi à relever ensemble », était destinée aux structures du médico-social et de l'animation sociale, aux acteurs économiques de l'habitat, aux aidants et aux demandeurs d'emploi avec, au programme, des forums métiers,

des conférences, des tables rondes, la remise du prix de l'ESS 04 et des stands partenaires et entreprises.



Action Cœur de Ville

Provence Alpes Agglomération porte le programme Action Cœur de Ville destiné à renforcer l'attractivité du centre-ville de Digne-les-Bains. En 2025, ce programme a permis l'élaboration de chartes de valorisation du patrimoine bâti avec l'objectif d'engager des ravalements de façades et de valoriser les devantures commerciales. Un accompagnement a également été proposé aux commerçants et artisans pour leur permettre de bénéficier du dispositif régional « Rideaux fermés », qui a soutenu 13 commerçants dignois à hauteur de 71 195 € en 2025. La collectivité a par ailleurs été accompagnée par le CEREMA en matière de sobriété foncière, pour agir contre le logement vacant et le logement dégradé.

Enfin, Digne-les-Bains a reçu le Grand prix du jury 2025 pour sa participation à la Journée nationale du commerce de proximité.

Installations de nouvelles entreprises sur les zones d'activité économique (ZAE)

Le service développement économique de Provence Alpes Agglomération poursuit sa stratégie d'accueil d'entreprises sur ses parcs d'activités. La démarche vise à aménager du foncier pour faciliter l'installation d'activités économiques, étudier les potentialités de développement de nouveaux espaces, requalifier les zones d'activité existantes (voir page 12 opération sur la zone d'activité des Sièyes), et surtout continuer à prospecter pour attirer de nouvelles entreprises. En 2025, une dizaine d'entreprises ont choisi de s'installer sur les zones d'activité de l'agglomération, en particulier la zone d'activité de la Cassine à Peyruis. Ces installations devraient permettre de générer 150 emplois d'ici 3 ans.

LES ABATTOIRS : DES OUTILS ESSENTIELS AU SERVICE DES ÉLEVEURS



L'abattoir de Seyne a été confié par délégation de service public à la société coopérative des éleveurs du Pays de Seyne. L'exploitation a débuté en janvier 2025 après plus de 30 000 € de travaux réinvestis par Provence Alpes Agglomération en 2024 pour livrer un outil opérationnel.

La société coopérative est composée d'une douzaine d'éleveurs des vallées de la Blanche et de l'Ubaye, qui assurent la gestion administrative, l'abattage hebdomadaire et le nettoyage.

L'établissement dignois fonctionne en régie directe. Toutes les espèces sont accueillies, sans minimum de volume, calibrage ou restriction par espèce. En 2025, l'abattoir a enregistré une augmentation de 7 % du nombre de ses usagers avec 320 éleveurs utilisateurs, confirmant la tendance à la hausse de l'activité. 40 % des volumes abattus sont traités en atelier de découpe. La viande Bio représente près d'un quart du tonnage. Face à la raréfaction des structures de proximité, cet équipement offre un service essentiel pour les territoires d'élevage voisins ; 67 % du tonnage provient de clients extérieurs à l'agglomération. ○

Chiffres clés 2025

Seyne : **91** tonnes d'abattage

Digne-les-Bains : **420** tonnes d'abattage (contre 417 en 2024 et 385 en 2023)

Bilan du **Projet** **Alimentaire Territorial**

D'importantes opérations du Projet Alimentaire Territorial Cultivons le goût d'ici prenaient fin en 2025 :

- L'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire dans quatre cantines,
- « Des goûters sains et locaux » dans les établissements culturels et de la petite enfance,
- L'étude de potentiels de requalification de la Maison de produits du pays dignois,
- L'enquête agricole sur les perceptions, impacts et adaptations au changement climatique,
- L'enquête sur les pratiques de consommation alimentaire des touristes,
- L'exposition photographique RACINES sur les visages et savoir-faire de l'agriculture locale.

Co-financées par l'ADEME PACA, la MSA Alpes-Vaucluse et le FNADT, ces actions s'inscrivent dans un plan de financement de plus de 346 000 € sur la période 2023-2025, dont 46% de subventions. ○

[Retrouvez le bilan complet 2023-2025 :](#)



www.provencealpesagglo.fr/pat-cultivons-le-gout-dici-bilan-du-programme-2023-2026/

LE TERROIR LOCAL À L'HONNEUR POUR LA 102^E FOIRE DE LA LAVANDE

En 2025, Provence Alpes Agglomération a renouvelé son soutien financier et sa participation à la Foire de la Lavande à travers son Espace Terroir, qui a accueilli plus de 30 artisans et producteurs venus présenter leurs savoir-faire et produits. Le public a été au rendez-vous des nombreuses animations proposées, avec notamment une dizaine de démonstrations culinaires orchestrées

par le chef cuisinier Frédéric Payan avec la participation de chefs invités, autour de six produits emblématiques du territoire.

Le Géoparc de Haute-Provence et ses géopartenaires ont également contribué à l'animation de l'Espace Terroir à travers leurs stands et une vingtaine d'ateliers et activités proposés tout au long du week-end. ○



LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL



En 2025, Provence Alpes Agglomération a été audité sur les objectifs fixés dans le cadre de son Contrat d'Objectif Territorial (COT). Résultat : 100 % des objectifs ont été atteints.

Sélectionnée en 2020 par l'ADEME parmi dix territoires pilotes en France pour porter un COT, l'agglomération a recruté une chargée de mission pour accélérer la mise en œuvre des actions du Plan climat et évaluer son PCAET à partir des référentiels « climat air énergie » et « économie circulaire ». Le financement de l'ADEME, conditionné aux résultats obtenus, représentait une enveloppe globale de 350 000 €.

Au-delà des résultats chiffrés, cette démarche a renforcé la transversalité entre les services et permis des avancées

notables dans les domaines du patrimoine, de l'énergie et de la gestion des déchets. L'audit final souligne également les progrès réalisés en matière de maîtrise des consommations énergétiques, de planification de l'assainissement et des eaux pluviales et de connaissance de la biodiversité.

Ces résultats ont permis de financer une douzaine d'actions et d'obtenir une labellisation 2 étoiles sur le volet climat air énergie et 3 étoiles sur l'économie circulaire : une reconnaissance nationale de l'engagement de l'agglomération. ○

Maîtrise de l'énergie

Provence Alpes Agglomération a porté le renouvellement du marché UGAP pour le gaz, en lien avec les communes concernées.

L'entreprise de maintenance des équipements thermiques a procédé à un ensemble de rénovations et d'améliorations, de nouvelles chaufferies ont été intégrées au centre culturel Simone-Signoret ainsi qu'à la crèche de Moustiers-Sainte-Marie et le déploiement des systèmes de Gestion Techniques des Bâtiments (GTB) s'est poursuivi.

Les opérations portées par ACTEE (amélioration des performances énergétiques des bâtiments) ont continué à être déployées à l'échelle de Provence Alpes Agglomération et dans les communes, avec le soutien d'un économe de flux.

Enfin, une étude de programmation a été lancée pour la Maison de l'Enfance à Digne-les-Bains en vue d'une éventuelle réhabilitation fonctionnelle et thermique. ○

FESTIVAL DE LA BIODIVERSITÉ INVENTERRE : UNE PARTICIPATION RECORD

La 10^{ème} édition du festival Inventerre « Alpes vivantes » a connu un succès populaire sans précédent avec la participation de **3200 personnes dont 700 scolaires** pendant six jours lors de la première semaine d'octobre. Si le festival s'est déroulé essentiellement à Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban, six autres communes du territoire ont accueilli des rendez-vous. Pour la première fois, le festival s'est également exporté en Italie avec la réalisation, au mois de juin, d'inventaires naturalistes franco-italiens à Acceglio dans le Val Maïra et à Prads-Haute-Bléone. Autres temps forts de cette édition : l'inauguration du festival en plein air au Musée Promenade et la projection en avant-première nationale du « Chant des forêts » de Vincent Munier au Cinématographe. ○



MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

2025 marquait la 4^{ème} et dernière année de réalisation des aménagements du Marathon de la biodiversité, comprenant la plantation de haies et la création de mares. Neuf mares ont été creusées entre février et décembre 2025 dans la forêt domaniale de Mallemoisson, à Carnejane au Chaffaut, aux Mées, à Volonne et à Seyne. Ces mares d'une surface moyenne de 150 m² et d'une profondeur maximale de 2m sont alimentées naturellement en grande majorité par la nappe phréatique ou le ruissellement. S'agissant des haies, 600 m linéaires ont été plantés en décembre 2025 à Volonne, sur les espaces Durance et Pérona. Au total, de 2022 à 2025, Provence Alpes Agglomération aura ainsi accompagné 17 porteurs de projets pour la plantation de 8 km de haies et la réalisation de 9 mares dans 11 communes. ○



APPROBATION DU SCOT



Programme local de l'habitat (PLH)

Approuvé le 13 décembre 2023 pour une durée de 6 ans, le PLH définit la stratégie et met en œuvre la politique de l'habitat de l'intercommunalité. Le premier bilan annuel concernant l'état d'avancement des actions portées a été présenté au conseil communautaire le 8 octobre 2025.

Les actions publiques ou privées menées dans chaque commune ont été recensées et mises en regard des objectifs fixés dans le document en termes de production de logements, de rénovation, de sortie de vacance et de lutte contre l'habitat indigne et non-décent.

Parmi les actions portées directement par l'agglomération, citons la convention habitat avec l'Établissement Public Foncier, le financement du service public de la rénovation énergétique et la mise en œuvre de la réforme d'attribution des logements sociaux. ○



L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est une compétence obligatoire de Provence Alpes Agglomération.

Outil de planification stratégique et opérationnel, le SCoT aborde, dans sa globalité, l'aménagement durable du territoire dans le respect du cadre réglementaire énoncé dans le code de l'urbanisme. Il fixe les orientations d'aménagement et de développement sur 20 ans et coordonne les politiques publiques locales (urbanisme, habitat, mobilités, environnement, économie) pour garantir un développement équilibré tout en préservant les ressources naturelles, agricoles et patrimoniales.

Le document décline les objectifs des politiques publiques de rang supérieur et

donne un cadre cohérent pour harmoniser l'aménagement des 46 communes.

Après plus de 5 années de travaux d'élaboration menés en lien avec les communes, les Personnes Publiques Associées (PPA) et en concertation avec le public, Provence Alpes Agglomération a arrêté son projet de SCoT par délibération le 2 avril 2025.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le SCoT arrêté a été notifié pour avis aux PPA, à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) et a fait l'objet d'une enquête publique.

Il a été approuvé par délibération le 10 décembre 2025. ○

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En réponse aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et dans le cadre de deux ententes intercommunales, Provence Alpes Agglomération a co-financé la création de l'aire de grand passage d'Oraison à hauteur de 160 219 € sur un budget total de 887 773 € et de l'aire permanente de Sisteron à hauteur de 366 387 € sur un budget total de 2 032 142 €. ○

Et aussi...

Signature, en avril 2025, d'une convention habitat multisite avec l'Établissement Public Foncier (EPF) régional pour permettre aux communes du territoire de bénéficier de l'expertise et des moyens financiers de l'EPF pour leurs acquisitions stratégiques et leur portage foncier.

SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Au-delà de ses missions récurrentes dans les domaines de l'urbanisme, des réseaux enterrés et aériens, des équipements publics, de l'analyse démographique et de l'environnement, en 2025, le service SIG a réalisé le recensement des données du réseau de bus pour une mise en ligne sur le site internet de Provence Alpes Agglomération.

L'adressage des communes a également été finalisé, permettant aux dernières communes de bénéficier d'un adressage réglementaire de leurs voiries et bâtiments.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par la rationalisation des moyens techniques et humains grâce à un important travail d'homogénéisation et de fusion des bases de données et des serveurs des quatre collectivités membres de l'Entente 04. Cette action ouvre la voie à la création, en 2026, d'une base de données unique, regroupée dans un serveur unique exploitable de manière plus rationnelle. ○

Programme européen LEADER

BILAN DÉFINITIF DES PROGRAMMES LEADER 2014-2023

Lors de sa création en 2017, Provence Alpes Agglomération a repris le portage de deux Groupes d'Action Locale, le GAL Dignois et le GAL Durance Provence, pour la programmation LEADER 2014-2023. Ces anciens territoires de projets, dont les périmètres couvraient ensemble la totalité des communes de l'agglomération à l'exception de trois communes du Verdon, avaient été sélectionnés pour déployer l'aide européenne LEADER sur la base de stratégies locales axées sur le développement économique et la transition énergétique et écologique du territoire.

Les derniers paiements de cette programmation auprès des porteurs de projets sélectionnés ont eu lieu en juin 2025, ce qui a permis de dresser un bilan définitif des deux programmes.

Au total, les deux GAL auront ainsi permis d'investir 8 153 314 € de crédits publics (dont 4 891 988 € de FEADER et 3 261 326 € de contreparties nationales apportées par la Région SUD-PACA et par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence) pour la réalisation de 134 projets locaux. ○

« Local Pro », un événement soutenu par le programme LEADER

Le 6 octobre 2025, la Chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence a organisé « Local Pro : les rencontres professionnelles des circuits courts », avec le soutien du programme LEADER. Accueillie au palais des congrès de Digne-les-Bains, cette journée visait à favoriser les échanges entre les acteurs du territoire. Elle a réuni 29 exposants et 68 visiteurs, dont 41 acheteurs issus principalement des secteurs du commerce, de l'hébergement touristique et de la restauration. Au total, 150 rendez-vous professionnels ont ainsi permis de faciliter la création de partenariats locaux. Avec un taux de satisfaction de 82 %, l'événement a confirmé sa pertinence et devrait être reconduit en 2026. ○



INDICATEURS LEADER 2014-2023 GAL DIGNOIS ET GAL DURANCE PROVENCE

TAUX DE CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE : 86,5%



NOUVEAUX APPELS À PROJETS POUR LA PROGRAMMATION 2023-2027

Le GAL Provence Alpes Agglomération a lancé, en septembre 2025, la seconde vague d'appels à projets pour la programmation LEADER 2023-2027.

20 fiches-projets ont été reçues sur l'ensemble des cinq thématiques de la stratégie : alimentation, agriculture et circuits courts ; environnement et énergies ; tourisme durable ; économie locale ; qualité de vie.

Le comité de programmation a retenu 16 de ces projets qui peuvent ainsi espérer un soutien financier européen LEADER. Ils sont portés par diverses structures locales dont l'ADEAR 04, l'association l'Alternateur, l'IFAC, Provence Alpes Agglo, la Maison Commune, l'Agence de Développement 04, la Maison de la Transhumance, l'Office de tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains, l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, la Régie des Thermes, la SAS SymbioTerra, la commune de Volonne, l'Espace Collaboratif Équitable, l'École du sous-sol, la SCIC le Top, la MJC de Saint-Auban et la SASU Cohézic. ○



○ Aide aux communes

RETOUR SUR LA DEUXIÈME ANNÉE DU PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR 04

En 2025, les communes de La Javie, Le Brusquet, Marcoux et Mirabeau ont rejoint les neuf communes du territoire déjà retenues par l'État pour le dispositif Villages d'avenir (Aiglun, Estoublon, Le Chaffaut-Saint-Jurson, L'Escale, Malijai, Montclar, Moustiers-Sainte-Marie, Peyruis et Volonne).

L'intégration de ces nouvelles communes s'est accompagnée du financement et du recrutement d'un second chargé de mission Villages d'avenir au sein de Provence Alpes Agglomération.

Les communes lauréates ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure comprenant :

- une aide à la structuration des projets et à la planification des grandes étapes nécessaires à leur réalisation ;
- l'identification et la coordination des partenaires institutionnels et opérationnels autour de leurs projets (DDT, architecte et paysagiste-conseil de l'État, financeurs, ANCT, services de l'agglomération, opérateurs

- économiques, etc.) ;
- la recherche de financements.

Au total, plus de 30 dossiers ont été accompagnés en 2025, portant sur des projets de rénovation de bâtiments communaux, d'aménagement urbain ou de création d'équipements touristiques.

Le dispositif Villages d'avenir 04 s'est aussi appuyé sur un chef de projet exerçant en préfecture et chargé de la coordination du programme à l'échelle départementale ainsi que sur une spécialiste de la commande publique recrutée par ITO4. ○

VILLAGES
D'AVENIR⁰⁴
ALPES DE HAUTE PROVENCE

bâtiments
renaturation
équipements VRD
aménagement
construction
logements
EPR
renovation
habitants
services publics
espaces urbains
réseaux
désimperméabilisation
énergie

PROGRAMME EUROPÉEN ESPACE VALLÉEN

En mars 2025, Provence Alpes Agglomération a lancé un appel à projets complémentaire dans le cadre du programme afin de mobiliser une enveloppe disponible sur les fonds régionaux. L'objectif était, dans la continuité du plan d'actions 2021-2027 déjà engagé, de soutenir des initiatives permettant de renforcer l'attractivité touristique du territoire à travers la valorisation des patrimoines naturel et culturel. Le comité de pilotage a retenu quatre opérations dont certaines sont déjà engagées :

- L'aménagement de l'aire d'accueil et du sommet du Grand Puy à Seyne ; ainsi que la création d'un « Enquête Games » ;
- L'aménagement d'un « itinéraire résurgences et hydromachines » à Montclar ;
- L'aménagement d'un observatoire pédagogique au parc Ourea, à Esclanton ;
- Une étude sur la valorisation du sentier des oliviers à Estoublon.

Fin 2025, près de 4,4 millions d'euros d'aides publiques — FEDER, FNADT, crédits régionaux et départementaux — ont été fléchés pour 20 opérations sur la programmation 2021-2027 du programme Espace Valléen. ○

CONTRACTUALISATION

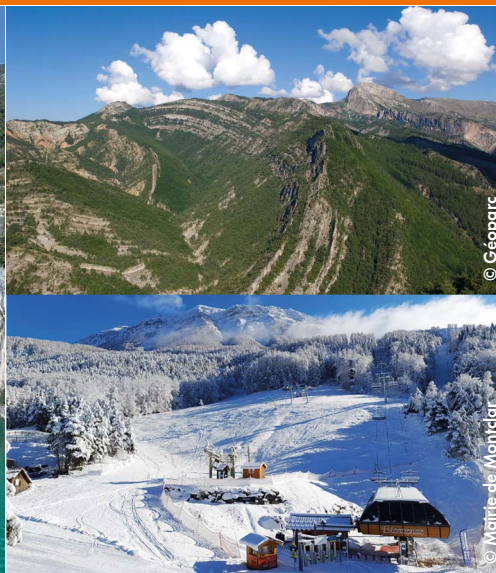
Provence Alpes Agglomération est signataire de deux contrats avec la Région et le Département, permettant le financement des projets structurants du territoire.

Début 2025, un avenant au **Contrat départemental de solidarité territoriale** (CDST) a été négocié afin d'intégrer **sept nouvelles opérations** (deux portées par Provence Alpes Agglomération et cinq communales), dont une étude des besoins sur l'accueil en crèche, l'animation de l'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) de Volonne, ainsi qu'un renouvellement de matériel pour la cuisine centrale de Seyne et le palais des congrès de Digne-les-Bains. De son côté, le **contrat régional « Nos territoires d'abord »** s'est poursuivi avec, notamment, le vote du financement des travaux de modernisation des deux piscines de l'établissement thermal de Digne-les-Bains. ○





© OT Moustiers



© Géoparc

© Mairie de Montclar



© AgenceKros - Rémi FABREGUE

BILAN DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE 2018-2025

En 2025, la collectivité a élaboré le bilan de la stratégie touristique 2018-2025, aboutissement de huit années d'actions structurées à l'échelle intercommunale. Ce travail a permis d'évaluer un programme de **108 opérations**, dont 76 ont été réalisées ou engagées, soit un taux de réalisation de 70%, malgré les impacts de la crise sanitaire et du changement climatique. Il met en évidence la **structuration**

des trois infra-destinations (Haute-Provence, Verdon, Puralpes) **et des quatre filières prioritaires** (Montagne/Pleine Nature, Pleine Santé, Écotourisme et Géotourisme, Art et Culture), mobilisant les acteurs du territoire.

Secteur prioritaire pour l'agglomération, le tourisme a bénéficié d'un engagement financier soutenu, avec près de 15 millions d'euros engagés depuis 2018 dans

des projets structurants portés par l'intercommunalité, en complément des initiatives des communes, du Département et des acteurs privés.

Ce bilan constitue également une base essentielle pour **définir la future stratégie touristique**, en intégrant les enjeux de durabilité, de lisibilité et de cohérence, dans une démarche partagée avec les acteurs et les habitants. ○

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT GRAND SITE DE FRANCE

En septembre 2025, Provence Alpes Agglomération a approuvé la convention de partenariat Grand Site de France pour les Gorges du Verdon. Portée par le Parc naturel régional du Verdon, cette candidature est l'aboutissement de plusieurs années de travail, tant sur la qualification des aménagements que sur le renforcement des coopérations entre acteurs et collectivités du territoire. La labellisation Grand Site de France contribuera à valoriser l'ensemble de l'agglomération, en affirmant une destination attractive et engagée dans la préservation de ses paysages et milieux naturels. ○

CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Provence Alpes Agglomération porte la compétence « promotion du tourisme » et a institué, dès 2017, un Office de Tourisme communautaire à l'échelle de son territoire. Une convention d'objectifs pluriannuelle lie l'intercommunalité et l'Office de Tourisme qui a pour missions l'accueil, l'information, la promotion touristique et la coordination des partenaires sur le territoire.

La convention implique l'octroi d'une **subvention annuelle d'un million d'euros** – notamment financée grâce au produit de la taxe de séjour. ○

Chiffres clés 2025

Nuitées touristiques et excursions :

- **2,08** millions de nuitées en 2025
 - 1,5 million de nuitées touristiques françaises
 - 574 000 nuitées touristiques étrangères
- **3,4** millions d'excursions en 2025
 - 2,5 millions d'excursions réalisées par la clientèle française
 - 843 000 excursions réalisées par la clientèle étrangère

Taxe de séjour :

Le produit annuel de la taxe de séjour généré sur le territoire de l'agglomération s'élève à plus de **695 763 €** en 2025 contre **693 867 €** en 2024.

Gîtes d'étape :

- **Gîte d'étape du Château des Sièyes**, à Digne-les-Bains : **913** nuitées touristiques payantes réalisées en 2025,

chiffre d'affaires de **18 293** euros.

- **Gîte Le Serre, à Auzet** : **854** nuitées touristiques payantes réalisées en 2025, chiffre d'affaires de **16 894** euros.
- **Gîte Le Bois de Gonin, à Barles** : **860** nuitées touristiques payantes réalisées en 2025, chiffre d'affaires de **14 113** euros.

UNE ANNÉE RICHE EN ANIMATIONS POUR LE GÉOPARC ET LE MUSÉE PROMENADE

De nombreuses actions culturelles et éducatives, animations et manifestations ont été proposées de janvier à décembre 2025, au sein du Musée Promenade et sur tout le territoire du Géoparc :

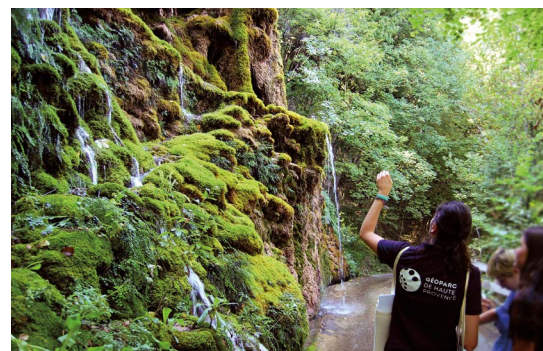
⇒ **159 animations à destination des jeunes publics** (3378 enfants et scolaires).

⇒ **152 animations à destination du grand public** (2178 personnes).

⇒ **26 événements et manifestations grand public** (3050 personnes).

Ces rendez-vous ont été marqués par plusieurs temps forts parmi lesquels :

- En février, l'événement national «**Amène ton caillou**» animé par les médiatrices du Géoparc dans les médiathèques du Brusquet, de La Robine, des Mées, de Volonne et de l'Escalé ;
- la première édition de la **Fête du Géoparc**, qui s'est déroulée le 25 mai et a attiré 800 visiteurs, principalement des familles, avec environ 300 enfants,
- la soirée d'**inauguration du Festival Inventerre**, qui a eu lieu le 1^{er} octobre, avec un spectacle, des conférences et des ateliers naturalistes qui ont séduit plus de 200 visiteurs.



À noter également : **huit Géotours et cinq Géorandos** organisés en juillet et août au départ de Digne-les-Bains, Seyne, La Javie, Les Mées, Sisteron et Le Caire. ○

PROJET DE REQUALIFICATION DU MUSÉE PROMENADE

En février 2025, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration du Musée Promenade a été attribué à un groupement pluridisciplinaire dont le mandataire est l'agence d'architecture APACHE, associée à d'autres entreprises et bureaux d'études techniques spécialisés (paysagistes, muséographes, scénographes, fluides, VRD, etc.).

L'année 2025 a été consacrée à la réalisation de nombreux diagnostics, études et sondages techniques, à la reprise de l'esquisse et à l'établissement de l'avant-projet sommaire. Le préprogramme muséographique, qui orientera le parcours de visite et le contenu des futures expositions, a également été défini, avec l'appui d'un comité scientifique spécialement constitué. ○



FRÉQUENTATION EN HAUSSE POUR LE MUSÉE PROMENADE

22 702 visiteurs ont été accueillis au Musée Promenade du 1^{er} avril au 2 novembre 2025, contre 19 517 en 2024 (+16 %), et 15 585 en 2017 à la création de Provence Alpes Agglomération(+47 %).

Les visiteurs proviennent à 59 % de la région (35 % du 04), 30 % de France hors PACA, et 11 % de l'étranger. ○

UN OBSERVATOIRE DES PAYSAGES SUR LE TERRITOIRE DU GÉOPARC



En 2025, le Géoparc de Haute-Provence a achevé la première campagne de son observatoire photographique du paysage. Le travail, entrepris avec le photographe professionnel David Huguenin, a permis de retenir **56 photographies** qui seront reconduites à l'identique tous les quatre ans. Six grands enjeux ont été définis pour l'analyse de ces clichés au regard du changement climatique à l'œuvre sur le territoire : ressource en eau, végétation, nivologie, agriculture, tourisme et risques naturels.

La constitution de ces séries photographiques permettra d'illustrer et de localiser les dynamiques paysagères et de suivre les éventuelles transformations de manière objective. L'observatoire photographique du paysage constitue à la fois un outil de connaissance, de compréhension mais également un outil d'aménagement et d'aide à la décision pour les politiques publiques. ○

En chiffres

96 lieux investigués

+ de 300 clichés réalisés

56 photographies retenues

35 communes concernées
par au moins un site

Et aussi...

- Sélection du géoparc pour le projet ALCOTRA Trame Noire



AMÉNAGEMENT DE BELVÈDÈRES PANORAMIQUES

Surplombant Digne-les-Bains, le **sommet du Rocher de Neuf-Heures** offre une vue imprenable sur la ville et les sommets environnants. Pour valoriser ce site remarquable, Provence Alpes Agglomération y a réalisé, fin 2025, plusieurs aménagements dont un belvédère à 360° au sommet, une Étoile de Saint-Vincent dominant le lieu, une silhouette de chamois grandeur nature et une terrasse équipée d'un banc à

mi-parcours du sentier d'accès. Ces équipements seront complétés début 2026 par la mise en place de pupitres d'interprétation.

Un belvédère a également été aménagé sur le **site du Bois Noir à Turriers**. Inauguré en septembre 2025, il offre une vue à 360° sur les paysages environnants. Les aménagements réalisés comprennent une plateforme avec des pupitres d'interprétation,

des tubes de visée vers les principaux sommets, une aire d'accueil et une signalétique directionnelle.

Ces opérations s'inscrivent dans le programme d'aménagement de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence. D'un montant de 35 460 € HT pour le Rocher de Neuf-Heures et 49 950 € HT pour le Bois Noir, elles ont été financées à 80 % par l'État et la Région Sud dans le cadre du programme Espace Valléen. ○

UN SUCCÈS RECORD POUR LE « FESTIVAL DE L'OUTDOOR ET DE LA RANDO »



Organisé du 18 au 21 septembre 2025 par Provence Alpes Agglomération, le « Festival de l'Outdoor et de la Rando » a confirmé son succès et son rayonnement régional. L'événement a rassemblé **près de 7000 participants** autour de **12 rendez-vous** et **24 disciplines** outdoor : trek, randonnée, VTT, trail, parapente, montgolfière, vélo de route, escalade, via ferrata, canoë, kayak, paddle, aviron, catamaran ou encore

slackline. Les 80 sorties proposées au tarif unique de 5 € ont fait le plein !

Ces sorties à la journée étaient organisées au départ de Digne-les-Bains, mais aussi de Château-Arnoux-Saint-Auban, de Seyne et de Moustiers-Sainte-Marie.

Un village outdoor autour du plan d'eau de Digne-les-Bains et des soirées spectacles et concerts complétaient le programme qui a su rassembler familles, sportifs, randonneurs et touristes. ○

PROVENCE ALPES AGGLO, TERRE D'EXCELLENCE CYCLISTE

Du 4 au 7 novembre, Château-Arnoux-Saint-Auban a accueilli les **Assises Nationales des Espaces et Territoires labellisés de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)**, réunissant une centaine de participants venus de toute la France. Cet événement était organisé par la FFC, en partenariat avec Provence Alpes Agglomération et l'Office de Tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains avec au programme des conférences, des ateliers thématiques, des séances de terrain et la visite guidée du stade VTT XCO de Haute-Provence.

À cette occasion, le Président de la FFC a remis à Provence Alpes Agglomération le **label national "Terre d'Excellence Cycliste"** récompensant la qualité de ses infrastructures et des actions menées en faveur du vélo et du VTT. Provence Alpes Agglo est ainsi le premier territoire en France à détenir l'ensemble des labels territoriaux FFC : Site VTT, Espace Cycloport, Espace Gravel et Stade VTT XCO. ○

Chiffres clés des sentiers entretenus par l'agglomération

177 itinéraires de randonnée pédestre

100 parcours VTT

34 parcours Trail

24 parcours Gravel

L'agglomération gère également l'aire d'accueil et le sentier de découverte du Col de Fontbelle, le Tour du lac de l'Escalette et sa passerelle suspendue, la via Ferrata du Rocher de Neuf-Heures et le site nordique et de pleine nature du Fanget.

L'INSTANCE DÉCISIONNELLE

Par ses délibérations, le conseil communautaire règle les affaires qui sont de la compétence de Provence Alpes Agglomération. 80 conseillers représentant les communes membres débattent en son sein, votent son budget annuel et décident de ses grandes orientations et actions. Chaque commune dispose d'un nombre défini de sièges en fonction de sa population.

Cinq réunions du conseil communautaire ont eu lieu en 2025.

Les conseillers élisent le président de l'agglomération et le **bureau communautaire**.

En 2025, ce dernier comprenait **17 membres** dont la présidente, 15 vice-présidents et un conseiller délégué. Le bureau a un rôle préparatoire et consultatif. Il examine les propositions faites en commissions et met en œuvre les décisions.

C'est également un lieu de débat permettant de préparer et de définir les objectifs et les modalités d'action de la politique communautaire. Le bureau se tient tous les quinze jours pour débattre sur les dossiers ensuite présentés en conseil communautaire.

16 réunions ont eu lieu en 2025. ○

CONFÉRENCE DES MAIRES

En plus du conseil communautaire et du bureau, il existe, au sein de Provence Alpes Agglomération, une conférence des maires chargée d'étudier et de se prononcer sur les grandes orientations stratégiques du territoire. Elle se compose du/de la président(e), des membres du bureau et des maires des communes membres. Chaque commune y dispose d'un siège, quel que soit son poids démographique. Son rôle est consultatif mais la conférence des maires permet aux communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux projets et enjeux du territoire. Elle est réunie autant de fois que nécessaire et au moins deux fois par an. En 2025, **cinq réunions** ont été organisées. ○

COMMISSIONS THÉMATIQUES

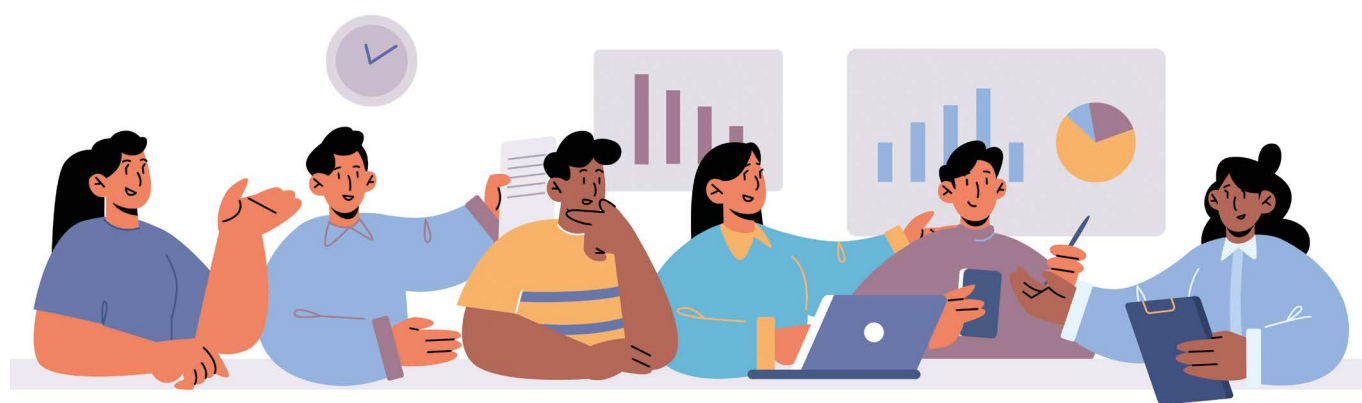
En 2025, **sept commissions thématiques permanentes** réunissaient des délégués désignés par le conseil : la commission finances, la commission économie, la commission tourisme, la commission environnement, déchets et transition écologique, la commission aménagement de l'espace, mobilité, habitat, la commission voirie, réseaux divers et bâtiments et la commission développement social et culturel. À vocation consultative, ces commissions constituent des espaces de réflexion, d'échange et de préparation des projets avant leur examen en bureau puis leur vote en conseil communautaire. Elles peuvent créer des groupes de travail associant les conseillers municipaux et/ou partenaires extérieurs. ○

Réunions des secrétaires de mairie

En 2025, Provence Alpes Agglomération a organisé **trois réunions** permettant de réunir les secrétaires de mairies des communes du territoire.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

En 2025, Provence Alpes Agglomération a mis en place une commission consultative des services publics locaux. Cette instance consultative éclaire les décisions de la collectivité concernant les services publics gérés en délégation de service public ou exploités en régie autonome. Elle assure le suivi de leur fonctionnement, l'examen de leurs rapports annuels et donne un avis sur le mode de gestion des services. Elle se compose d'élus du conseil communautaire et de représentants d'associations locales d'usagers. ○



Cinéma – Le Cinématographe

Ce complexe cinématographique, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, est géré par l'Association de gestion du Cinématographe (AGC) dans le cadre d'une délégation de service public. Classé Art et Essai.

Il travaille en partenariat avec un réseau d'acteurs culturels et sociaux de proximité.

www.le-cinematographe.com

Centre Culturel Simone Signoret,

avenue Jean Moulin,

04160 Château-Arnoux-Saint-Auban

Tél. : 04 92 64 41 24

Déchèteries

Provence Alpes Agglomération gère et met à la disposition des particuliers et/ou professionnels un réseau de huit déchèteries ainsi qu'une aire de dépôt :

Déchèterie de Digne-les-Bains – Les Isnards
Déchèterie et plateforme de compostage de la Colette

Déchèterie de Château-Arnoux Saint-Auban

Déchèterie de Peyruis

Déchèterie de Seyne-les-Alpes

Déchèterie de Barras

Déchèterie de La Javie

Déchèterie de Moustiers-Sainte-Marie

Aire de dépôt d'Estoublon

École d'art intercommunale IDBL

Située à Digne-les-Bains, l'école d'art IDBL est un établissement public d'enseignement artistique. Elle dispense son enseignement en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes), sans condition préalable, et propose également une formation post bac à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique.

www.idbl.fr

24 avenue Saint-Véran,

04000 Digne-les-Bains

Tél. : 04 92 31 34 59

France Services

Ces structures sont des guichets uniques en matière d'accès aux services publics, de conseils et d'accompagnement. On en compte deux sur le territoire :

- France Services Vallée de la Blanche, à Seyne-les-Alpes.

Tel : 04 92 35 28 50

Adresse : 101 rue du barri, 04140 Seyne-les-Alpes

- France Services Val de Durance, à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Tel : 04 92 37 25 94

Adresse : Les Jardins de la cité, 7 cours Pechiney, 04600 Château-Arnoux-Saint-Auban.

Médiathèques

Les 17 bibliothèques et médiathèques du réseau de Provence Alpes Agglomération mettent à disposition de tous les publics plus de 240 000 documents, ainsi qu'une offre numérique. Un seul abonnement suffit pour profiter des documents de l'ensemble des structures. Les médiathèques proposent également un large panel d'animations ouvertes gratuitement au grand public.

- Têtes de réseau directement gérées par Provence Alpes Agglomération : médiathèque François-Mitterrand à Digne-les-Bains, médiathèque Louis-Joseph à Château-Arnoux-Saint-Auban, médiathèque des Mées.

- Bibliothèques municipales et associatives intégrées au réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération : Champserrier, Estoublon, La Robine-sur-Galabre, Le Brusquet, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Malijai, Mallemoisson, Mezel, Peyruis, Saint-Jurs, Thoard, Volonne, Seyne et l'Escale.

www.paam.fr

Structures de la petite enfance

Provence Alpes Agglomération assure la gestion directe des structures intercommunales et travaille en partenariat avec les structures associatives, qu'elle subventionne. Elle compte 10 structures d'accueil (en gestion intercommunale ou associative), un relais petite enfance (RPE) comprenant un relais itinérant.

Les cinq structures d'accueil en gestion intercommunale :

- Crèche Intercommunale de Digne-les-Bains « Les premiers Pas » : 49 berceaux
- Halte-Garderie Intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'Tit Jardin » : 15 berceaux
- Micro-Crèche Intercommunale de Beynes « Bédunia » : 10 berceaux
- Crèche Intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie « Les petits santons » : 15 à 20 berceaux
- Crèche Intercommunale de Mallemoisson « Les Gar'nements » : 30 berceaux

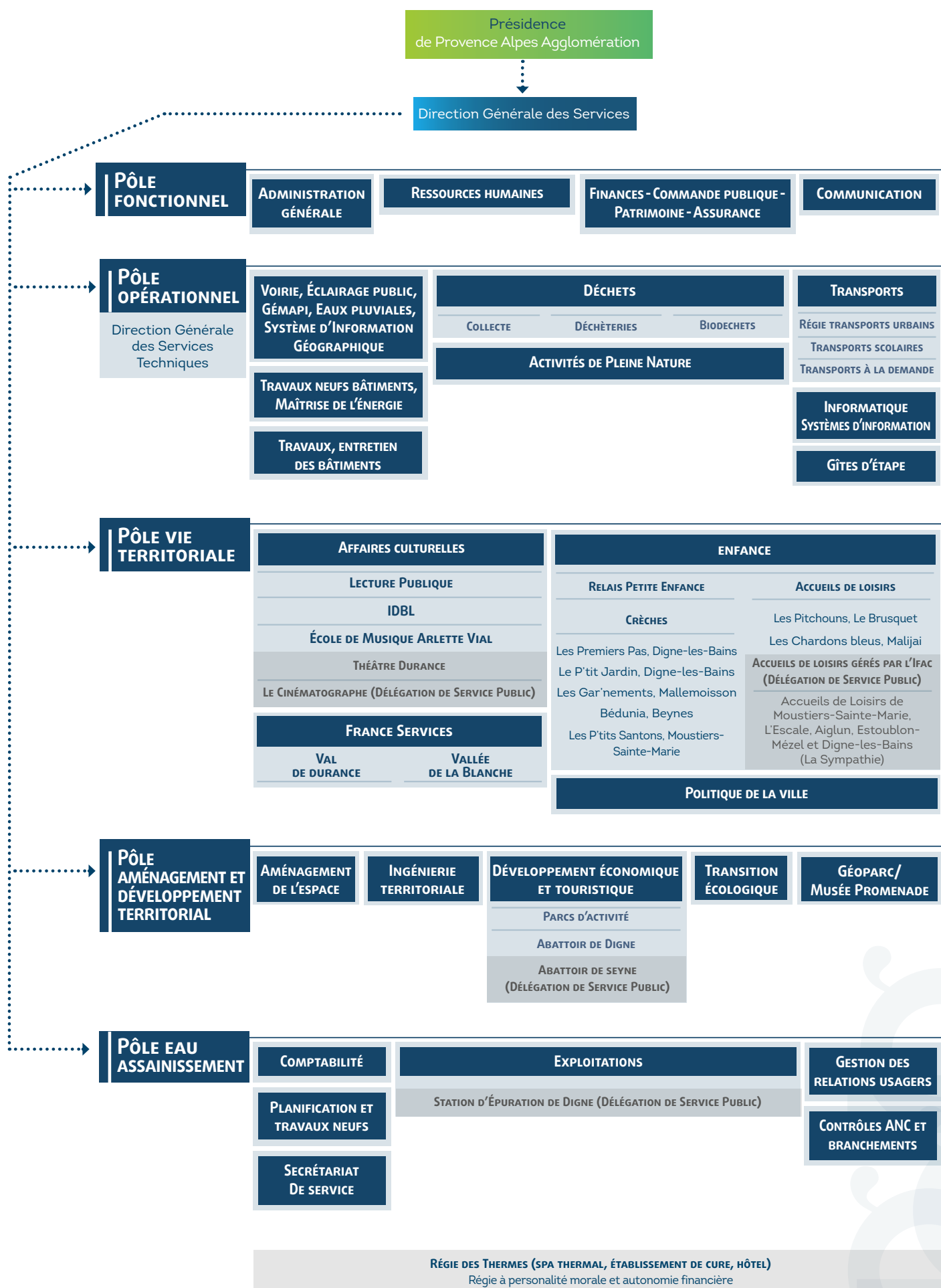
Les cinq structures d'accueil en gestion associative :

- Crèche Associative de Digne-les-Bains « Le jardin Enchanté » : 20 berceaux
- Crèche Associative de Digne-les-Bains « La Maisonnée » : 18 berceaux
- Crèche Associative de Seyne-les-Alpes « La Ruche » : 18 berceaux
- Crèche Associative de Montclar « Les P'tits loups » : 10 berceaux
- Crèche Associative de Volonne « Les canaillous » : 19 berceaux

Accueils de loisirs- ACM

Provence Alpes Agglomération compte sept Accueils collectifs de mineurs (ACM) qui sont des lieux éducatifs de détente et de découverte. Elle en gère deux (Le Brusquet et Malijai), les cinq autres étant gérés par l'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil), sous délégation de service public.

- ACM La Sympathie à Digne-les-Bains
- ACM de Moustiers-Sainte-Marie
- ACM d'Aiglun
- ACM d'Estoublon-Mézel
- ACM du Brusquet « Les Pitchouns »
- ACM de Malijai « Les Chardons bleus »
- ACM de l'Escale





GÉOPARC
DE HAUTE
PROVENCE

**SOUS NOS PIEDS,
UN PATRIMOINE MONDIAL
À PRÉSERVER, DES PAYSAGES
GRANDIOSES À EXPLORER**



unesco
Géoparc mondial

provence
alpes

*Cascade du Saut de la Pie
à Auzet, à proximité du site du Carbonifère
le plus ancien du Géoparc mondial UNESCO
de Haute-Provence (300 millions d'années).*